



Marchés de détail

Observatoire des marchés de l'électricité et du gaz naturel

4^e trimestre 2013

SOMMAIRE

Introduction	3
Le marché de détail de l'électricité.....	4
1. Introduction	4
2. Les segments de clientèle et leur poids respectif	5
3. Etat des lieux au 31 décembre 2013	6
4. Analyse en dynamique : Quatrième trimestre 2013.....	13
5. Prix de vente sur le marché de détail de l'électricité.....	16
Le marché de détail du gaz	21
1. Introduction	21
2. Les segments de clientèle et leur poids respectif	22
3. Etat des lieux au 31 décembre 2013	23
4. Analyse en dynamique : Quatrième trimestre 2013.....	30
5. Prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail.....	33
Glossaire	39
Glossaire commun de l'observatoire des marchés de l'électricité et du gaz	39
Glossaire propre à l'observatoire du marché de l'électricité	40
Glossaire propre à l'observatoire du marché du gaz	41
Table des figures	42
Table des tableaux	43

Introduction

L'observatoire des marchés de détail a pour objectif de présenter à un large public des indicateurs de suivi de l'ouverture des marchés. Il porte sur les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel en France métropolitaine.

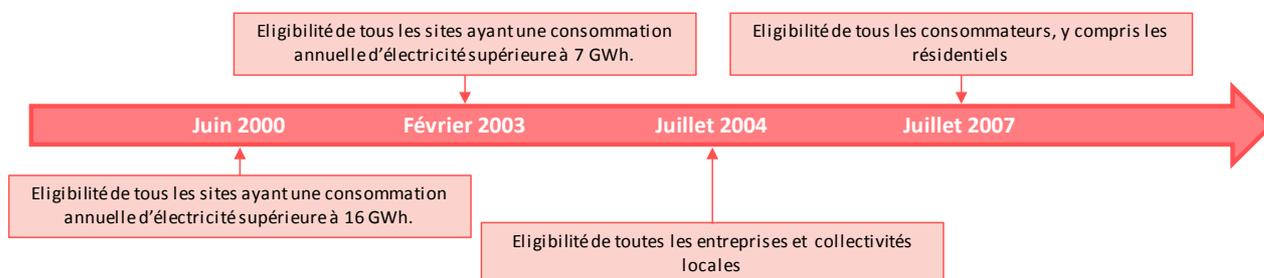
Cet observatoire, actualisé tous les trimestres, est publié sur le site internet de la CRE (www.cre.fr). Une version anglaise est également disponible.

Depuis le 1^{er} juillet 2007, tous les consommateurs ont la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz.

Le marché de détail de l'électricité

1. Introduction

L'ouverture du marché français de l'électricité a connu plusieurs étapes :



Au 31 décembre 2013, 36,1 millions de sites sont éligibles¹, ce qui représente environ 430² TWh de consommation annuelle d'électricité.

Les clients peuvent disposer de 2 types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés (proposés uniquement par des fournisseurs historiques)
- les contrats en offre de marché (proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs).

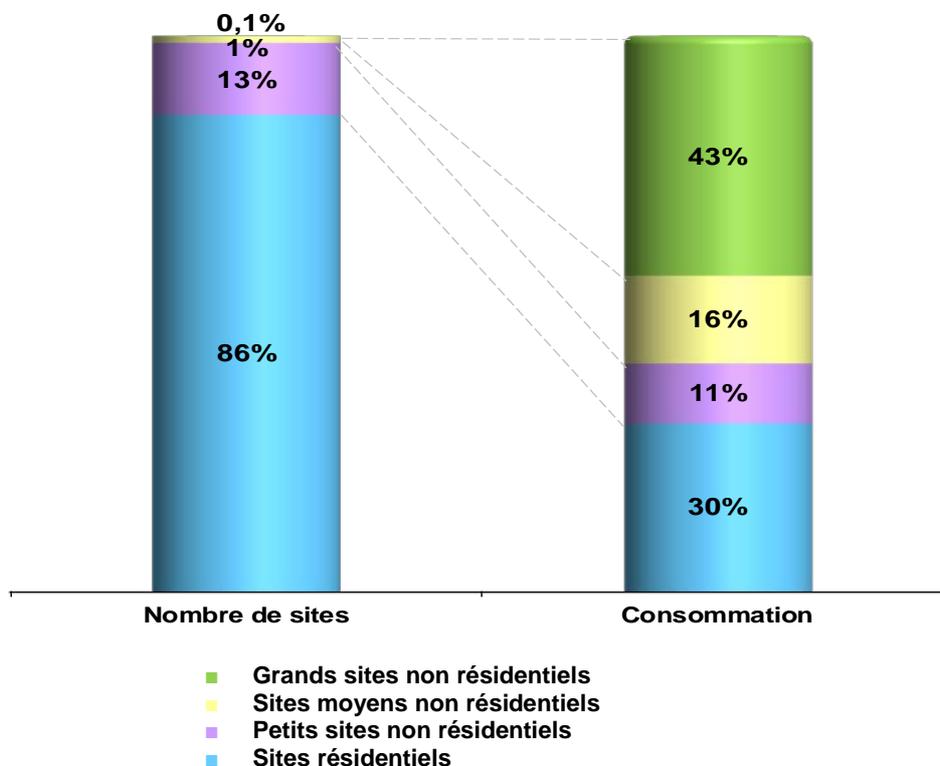
Les principales sources de l'observatoire sont les fournisseurs historiques, RTE et les sept plus grands gestionnaires de réseaux de distribution : Electricité Réseau Distribution France (ex EDF Réseau de Distribution), Electricité de Strasbourg, Gaz et Electricité de Grenoble, URM (ex Usine d'Electricité de Metz), SICAE de l'Oise, Géredis Deux-Sèvres (ex Sorégies Deux-Sèvres) et SRD (Sorégies). Ces gestionnaires de réseaux couvrent plus de 98% des sites français et de la consommation nationale d'électricité.

¹ Hors zones non interconnectées (voir le glossaire électricité pour la définition des zones non interconnectées).

² Dans la suite du document, le périmètre d'étude est limité à la consommation des clients raccordés aux principaux gestionnaires de réseaux, qui représente 426 TWh.

2. Les segments de clientèle et leur poids respectif

Figure 1 Typologie des sites



Source : données GRD, RTE, fournisseurs – Analyse : CRE

Le marché se divise en quatre segments :

- **Grands sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Ces sites sont des grands sites industriels, des hôpitaux, des hypermarchés, de grands immeubles etc. (consommation annuelle supérieure à 1 GWh en général).
- **Sites moyens non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36 et 250 kW. Ces sites correspondent à des locaux de PME par exemple (consommation annuelle comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh).
- **Petits sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Ces sites correspondent au marché de masse des non résidentiels (les professions libérales, les artisans, etc.) Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- **Sites résidentiels** : sites résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 10 MWh.

3. Etat des lieux au 31 décembre 2013

3.1 Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 1 - Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Sites résidentiels		Sites non résidentiels	
	Au 31 décembre 2013	Au 30 septembre 2013	Au 31 décembre 2013	Au 30 septembre 2013
Nombre total de sites	31 223 000	31 089 000	4 968 000	4 954 000
– Sites aux tarifs réglementés	28 747 000	28 746 000	4 289 000	4 277 000
– Sites en offre de marché, dont :	2 476 000	2 343 000	679 000	677 000
o fournisseurs historiques	10 000	10 000	280 000	280 000
o fournisseurs alternatifs	2 466 000	2 333 000	399 000	397 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	7,9%	7,5%	8,0%	8,0%

Sources : RTE GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

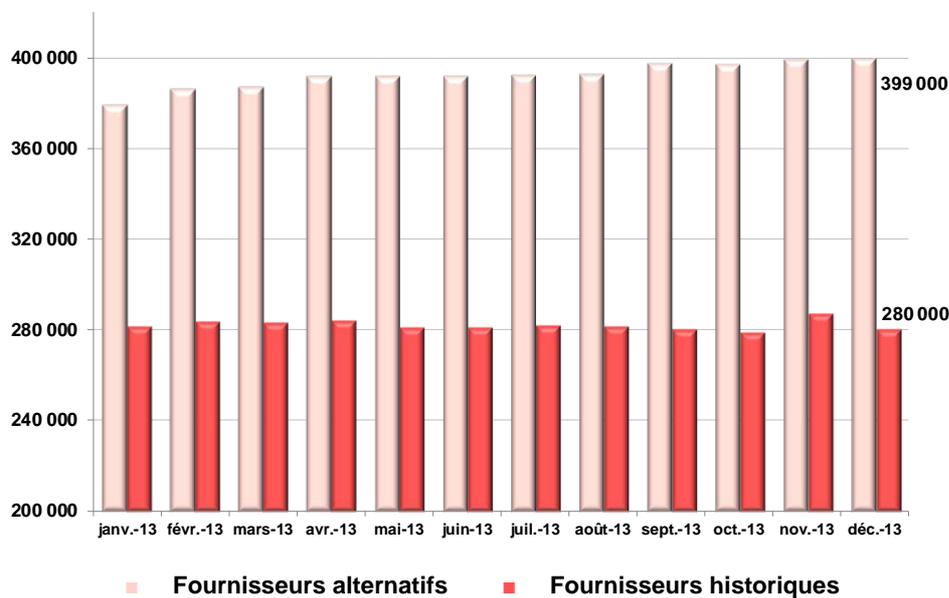
Tableau 2 - Synthèse en consommation annualisée

Situation (en consommation annualisée)	Sites résidentiels		Sites non résidentiels	
	Au 31 décembre 2013	Au 30 septembre 2013	Au 31 décembre 2013	Au 30 septembre 2013
Consommation totale des sites	128,1 TWh	127,5 TWh	297,6 TWh	291,7 TWh
– Sites aux tarifs réglementés	116,5 TWh	116,5 TWh	171,6 TWh	171,7 TWh
– Sites en offre de marché, dont :	11,6 TWh	11,0 TWh	126,0 TWh	120,0 TWh
o fournisseurs historiques	~0,05 TWh	~0,05 TWh	59,8 TWh	59,3 TWh
o fournisseurs alternatifs	11,5 TWh	10,9 TWh	66,2 TWh	60,7 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	8,9%	8,5%	22,2%	20,8%

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

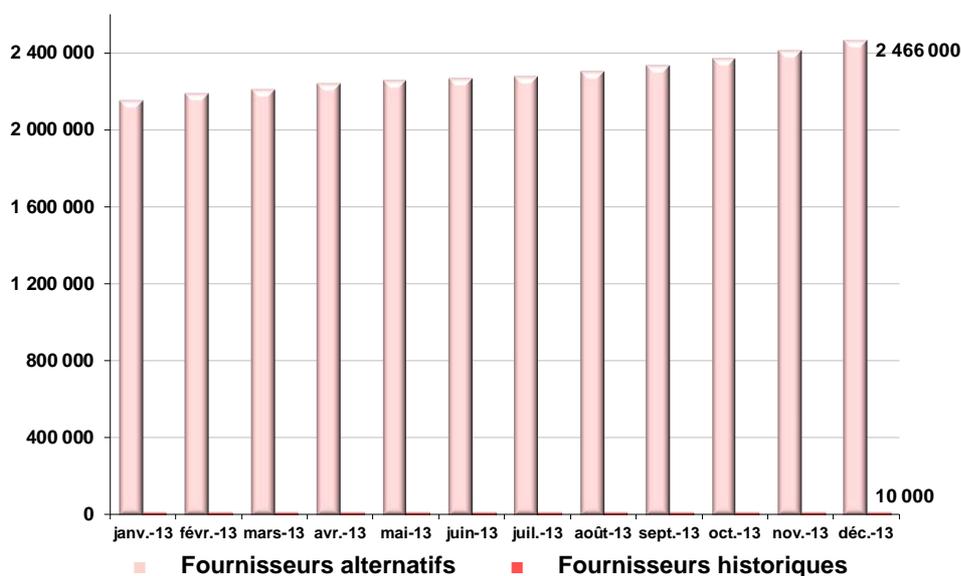
3.2 Evolution du nombre de sites en offre de marché

**Figure 2 Nombre de sites en offre de marché
- Sites non résidentiels -**



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

**Figure 3 Nombre de sites en offre de marché
- Sites résidentiels -**

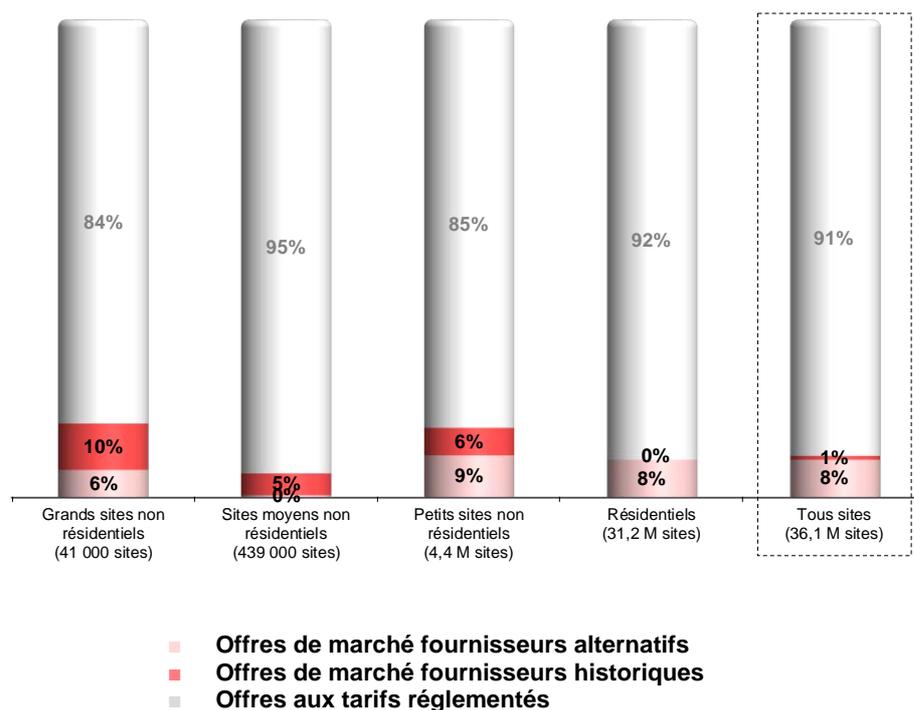


Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 31 décembre 2013, environ 679 000 sites non résidentiels et 2 466 000 sites résidentiels sont en offre de marché.

3.3 Parts de marché au 31 décembre 2013

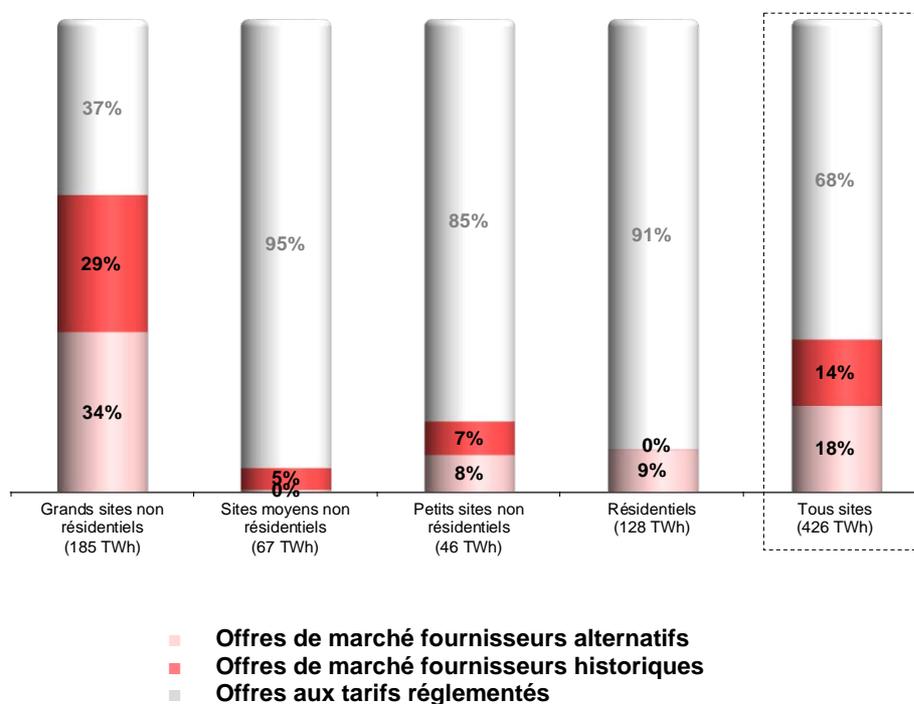
Figure 4 Répartition des sites par type d'offre au 31 décembre 2013



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 31 décembre 2013, environ 9% des sites sont en offre de marché. Parmi eux, 8% ont fait le choix d'un fournisseur alternatif.

Figure 5 Répartition des consommations par type d'offre au 31 décembre 2013



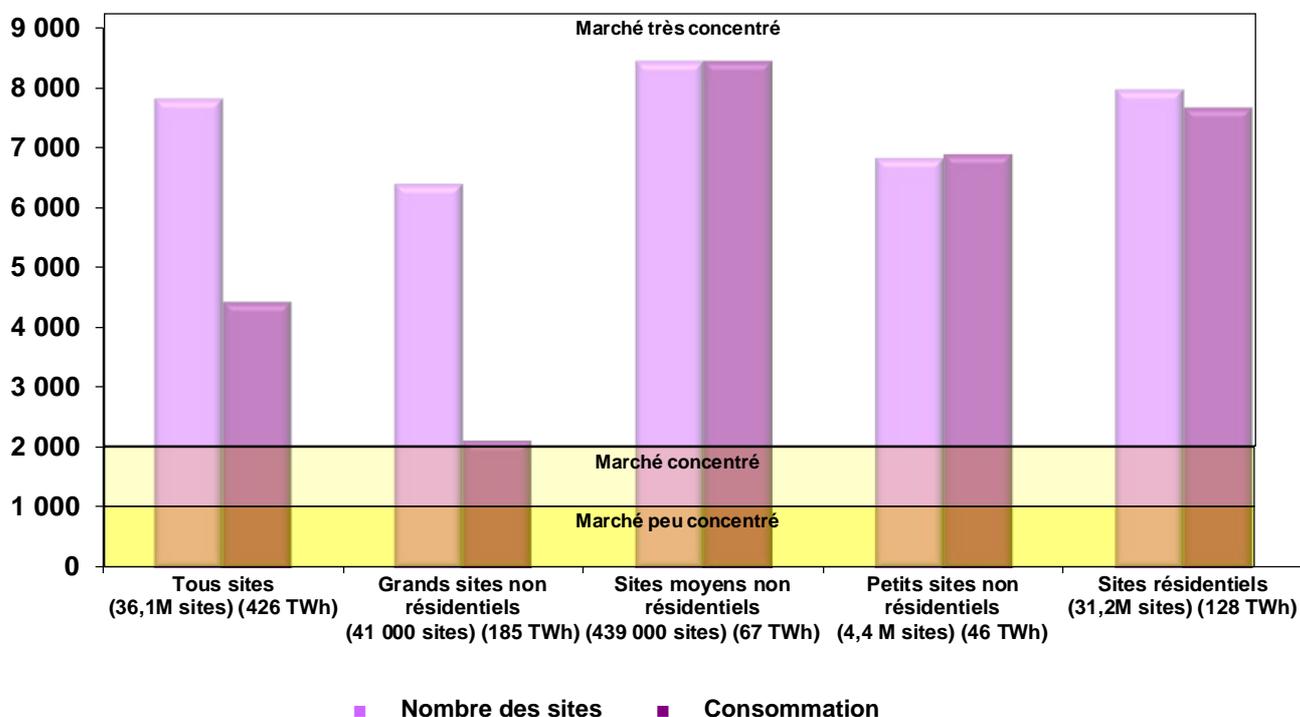
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 septembre 2013, environ 32% de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 18% auprès d'un fournisseur alternatif.

3.4 Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)³ en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 31 décembre 2013.

Figure 6 Indice HHI par segment de marché



Source : GRD, RTE – Analyse : CRE

³ L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 1 800.

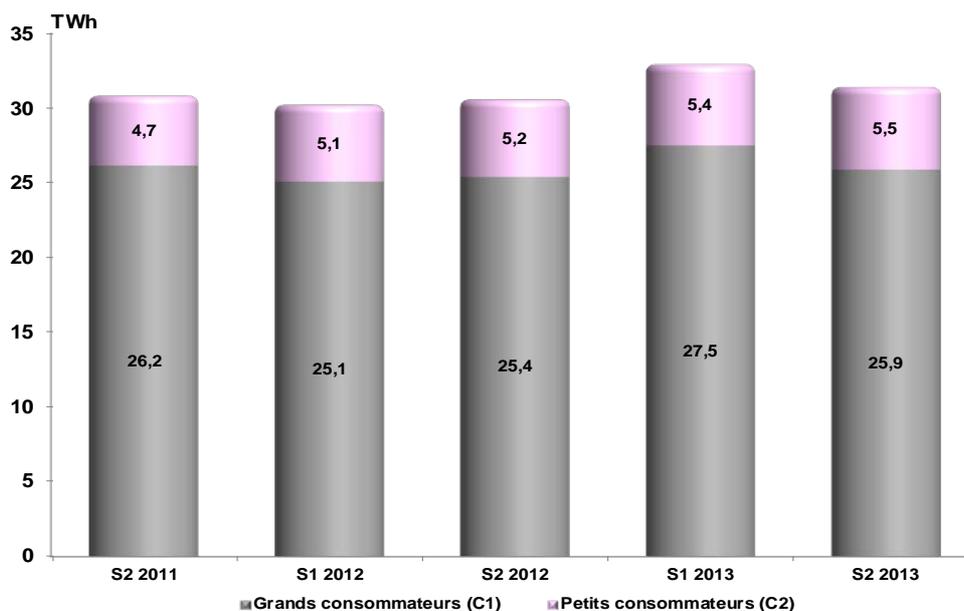
Étant données les spécificités des marchés de l'électricité et du gaz, cet indice ne doit être utilisé comme un indicateur du degré de concurrence qu'avec précaution. En effet, dans le cas de l'électricité, concentration et concurrence ne sont pas liées de façon aussi directe que sur la plupart des marchés.

3.5 Données sur le dispositif ARENH

La loi du 7 décembre 2010 a instauré le dispositif d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), qui donne le droit à tout fournisseur d'acheter de l'électricité d'origine nucléaire à EDF à prix régulé. Cette électricité est exclusivement destinée à l'alimentation de clients finals situés en France métropolitaine.

Le produit livré est défini par l'arrêté du 16 mai 2011 et peut être de deux formes, selon que le fournisseur alimente des clients profilés relevant des profils RES et PRO, dits petits consommateurs (catégorie C2) ou des clients ne relevant pas de cette catégorie, dits grands consommateurs ainsi que les acheteurs pour les pertes (catégorie C1). Jusqu'en 2015, le produit livré pour la catégorie C1 est plat, tandis que le produit livré pour la catégorie C2 est modulé.

**Figure 7 Quantité d'ARENH livrée par semestre
- par type de consommateur -**



Source : CRE

Conformément à l'article L. 366-5 du code de l'énergie, la CRE publie sur son site la liste des fournisseurs (33 au total) ayant signé un accord-cadre avec Electricité de France : <http://www.cre.fr/media/fichiers/marches/liste-des-fournisseurs-ayant-signé-un-accord-cadre-avec-electricite-de-france>

3.6 Fournisseurs d'électricité actifs au 31 décembre 2013

Tableau 3 Liste des fournisseurs nationaux déclarés auprès de la CRE⁴ et actifs⁵ au 31 décembre 2013

Fournisseur, Marques commerciales		Grands sites non résidentiels	Sites moyens non résidentiels	Petits sites non résidentiels	Sites Résidentiels
Fournisseurs alternatifs⁶ d'électricité					
Alpiq Energie		●			
Direct Energie – EBM Entreprises SAS		●		●	●
Edenkia		●			
E.ON Energie		●			
Enercoop		●	●	●	●
Axpo		●			
Enovos		●			
Enel France		●			
Energem				●	●
GDF Suez	 	●		●	●
Lampiris				●	●
Vattenfall		●			
Iberdrola		●	●		
Planète UI				●	●

⁴ Nom et marque(s) commerciale(s) des fournisseurs à partir du moteur de recherche des fournisseurs par code postal.

⁵ Un fournisseur est dit actif sur un segment donné s'il remplit l'une de ces conditions :

- il a au moins un site en contrat unique ;
- il est responsable d'équilibre d'au moins un site en CARD/CART ;
- il est responsable d'équilibre et a livré une partie de la consommation d'un site au cours du trimestre précédent.

⁶ Voir le glossaire pour la définition d'un fournisseur alternatif.

Fournisseurs historiques⁷ d'électricité

Alterna		●	●	●	●
EDF	 	●	●	●	●
GEG Source d'Energies		●	●	●	●
Sélia				●	●

Sources : GRD, RTE, énergie-info – Analyse : CRE

Le tableau recense les fournisseurs qui, au dernier jour du trimestre de l'observatoire et pour chaque segment de clientèle :

- sont inscrits dans le moteur de recherche des fournisseurs par code postal, en ligne sur le site www.energie-info.fr⁸ ;
- sont nationaux, c'est-à-dire qu'ils ont déclaré proposer des offres dans au moins 90% des communes de France métropolitaine raccordées au réseau de l'électricité (hors Corse) ;
- sont actifs, c'est-à-dire qu'ils remplissent l'une de ces conditions :
 - avoir au moins un site en contrat unique ;
 - être responsable d'équilibre d'au moins un site en CARD/CART ;
 - être responsable d'équilibre et avoir livré une partie de la consommation d'un site au cours du trimestre précédent.

Les fournisseurs qui n'ont pas souhaité s'inscrire sur le moteur de recherche des fournisseurs par code postal ou qui n'ont pas déclaré desservir plus de 90% des communes ne sont pas cités.

Au 31 décembre 2013, environ 160 fournisseurs non nationaux d'électricité sont actifs sur le territoire, dont les fournisseurs historiques (entreprises locales de distribution⁹). Ces fournisseurs présents localement ou régionalement sur le territoire proposent des offres à un ou plusieurs segments de clientèle.

⁷ Voir le glossaire pour la définition d'un fournisseur historique.

⁸ Mis en ligne en septembre 2008, le moteur de recherche est construit à partir des renseignements donnés volontairement par les fournisseurs. Le site internet www.energie-info.fr est développé par la CRE et le médiateur national de l'énergie, en collaboration avec la DGCCRF et la DGEC.

⁹ Voir le glossaire pour la définition d'une entreprise locale de distribution.

4. Analyse en dynamique : Quatrième trimestre 2013

4.1 Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du trimestre considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Tableau 4 Ventes brutes sur le trimestre écoulé

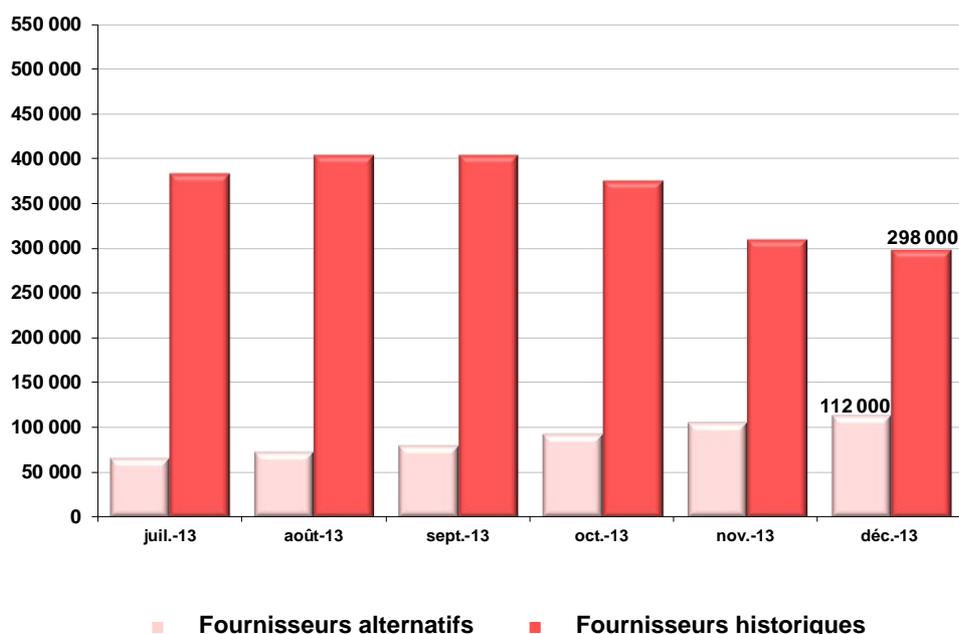
AU COURS DU TRIMESTRE (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	T4 2013	T3 2013	T4 2013	T3 2013
Ventes brutes totales, dont :	1 188 000	1 307 000	101 000	97 000
• fournisseurs historiques	901 000	1 105 000	80 000	84 000
• fournisseurs alternatifs	287 000	202 000	21 000	13 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	24,1%	15,4%	20,7%	13,4%

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

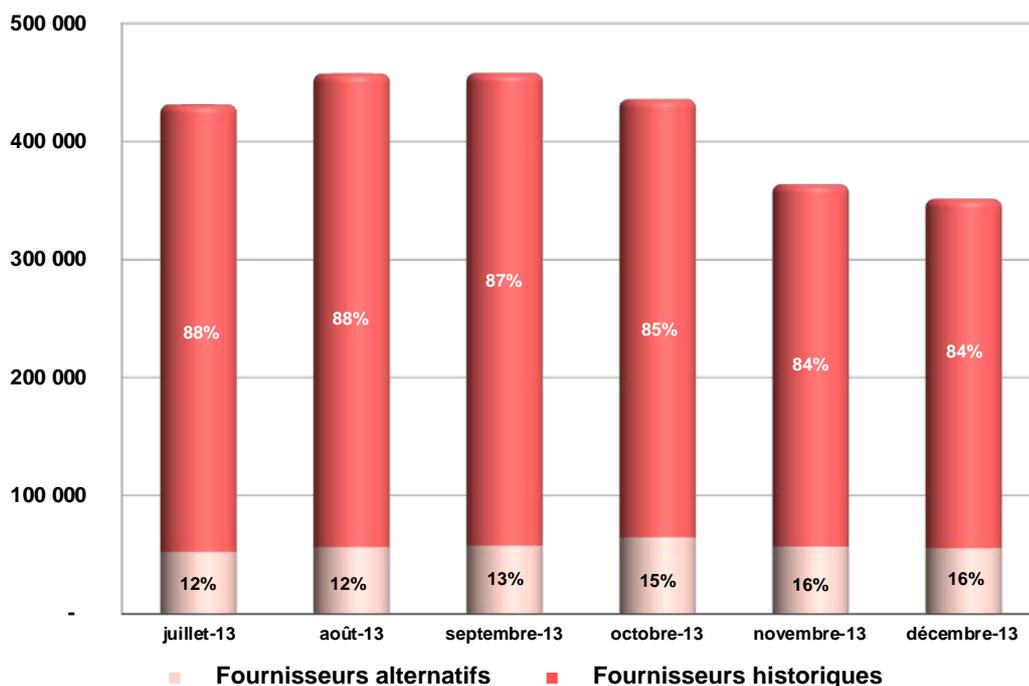
4.2 Ventes brutes sur les mois écoulés

Figure 7 Ventes brutes totales mensuelles



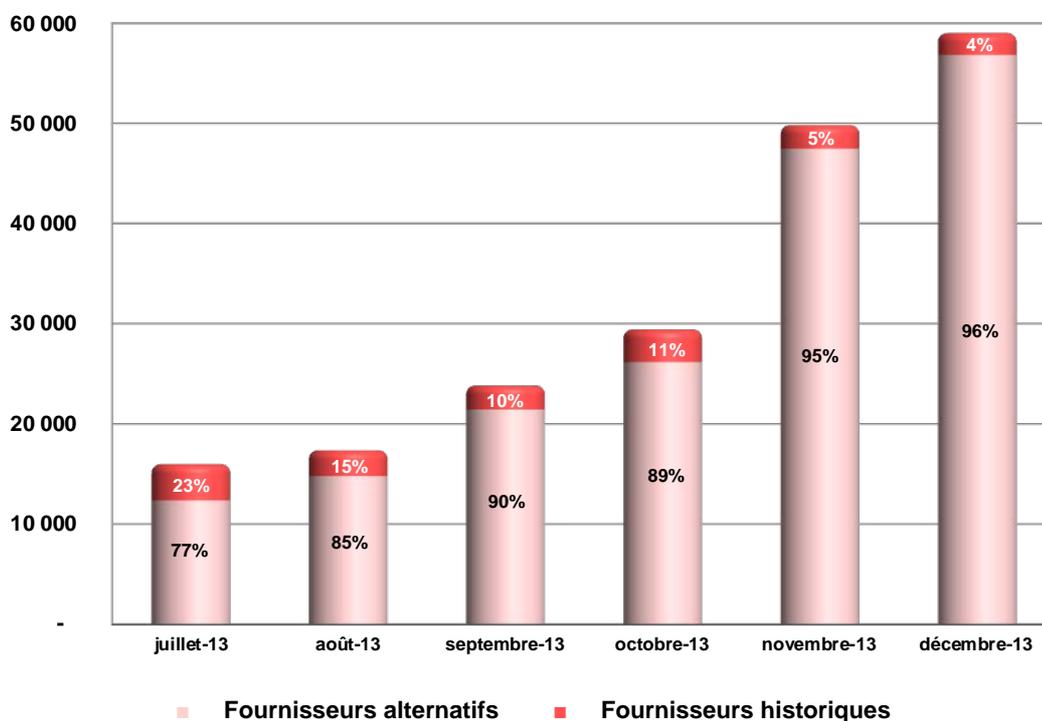
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 8 Répartition mises en services par type de fournisseur



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 9 Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

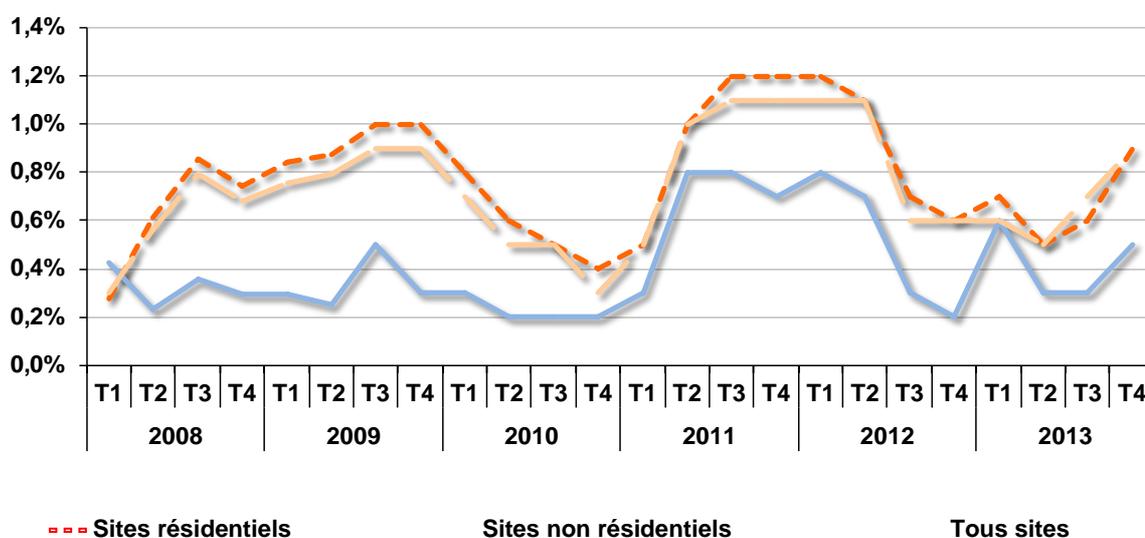
4.3 Taux de changement de fournisseur (taux de switch)

Un switch est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de switch est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services des fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

La méthode de calcul du taux de switch est la suivante :

- Somme sur une période (un trimestre ici)
 - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
 - Des mises en service de nouveaux sites
 - Chez les fournisseurs alternatifs
 - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 10 Évolution du taux de switch par segment de clientèle



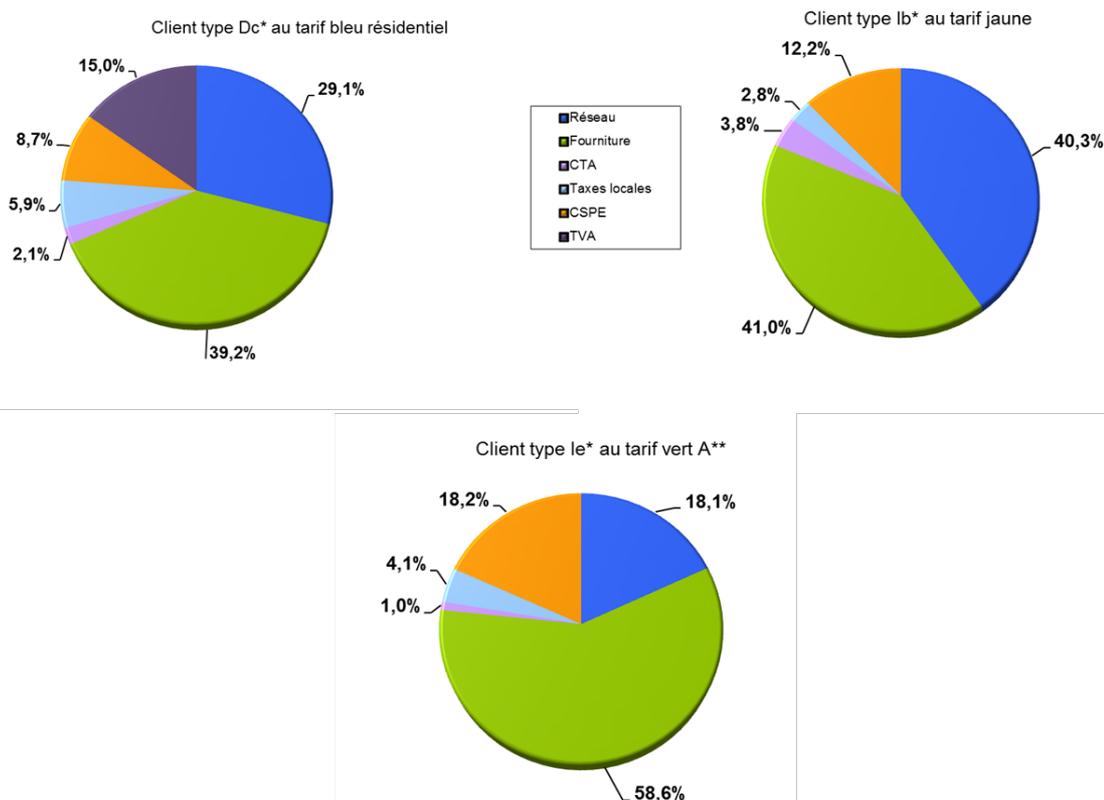
Sources : RTE, GRD – Analyse : CRE

Exemple de lecture : au cours du quatrième trimestre 2013, 0,9% des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

5. Prix de vente sur le marché de détail de l'électricité

5.1 Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente au 31 décembre 2013



Source : Analyse CRE

* Selon la définition de client type d'Eurostat :

Dc : client résidentiel consommation entre 2500 et 5000 KWh

lb : client industriel consommation entre 20- 500 MWh

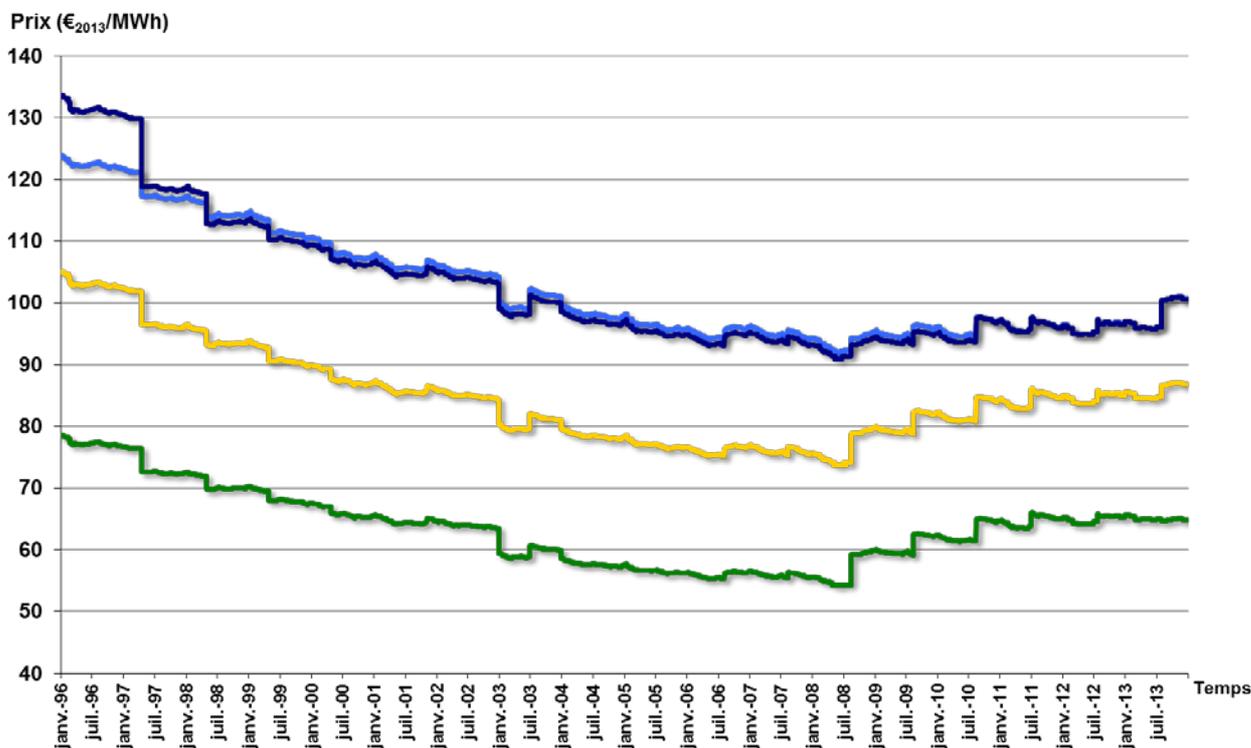
le : client industriel consommation entre 20 000 et 70 000 MWh

** Note : Pour les tarifs jaunes et les tarifs verts A, la TVA ne figure pas parmi les postes de coûts couverts par la facture car les clients à ces tarifs bénéficient généralement d'une exonération de TVA. Les clients au tarif vert A sont reliés au réseau de distribution.

- **Réseau** : part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts d'acheminement supportés par les fournisseurs évalués par le TURPE 3 ter applicable au 1^{er} août 2013 (le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité).
- **Fourniture** : part du tarif réglementé de vente couvrant la fourniture de l'électricité.
- **CTA** : Contribution Tarifaire d'Acheminement qui permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.
- **Taxes locales** : les nouvelles taxes ont été redéfinies par la loi NOME. Les graphiques prennent en compte la valeur maximale réglementaire prévue.
- **CSPE** : Contribution au Service Public de l'Electricité permettant de compenser les opérateurs supportant des charges de service public de l'électricité et financer le budget du Médiateur National de l'Énergie.

5.2 Evolution des tarifs réglementés de vente de l'électricité sur le marché de détail

Figure 11 Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2013 (sur la base du portefeuille clients EDF à la fin 2012)



Source : Analyse CRE

Tableau 5 Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité par couleur

Date	Tarifs Bleus	Tarifs jaunes	Tarifs verts
16 août 2008	+ 2%	+ 6%	+ 8%
15 août 2009 *	+ 1,9%	+ 4%	+ 5%
15 août 2010 *	+ 3,2%	+ 4,5%	+ 5,5%
1 ^{er} juillet 2011	+ 1,7%	+ 3,2%	+ 3,2%
23 juillet 2012	+ 2%	+ 2%	+2%
1 ^{er} août 2013 *	+ 5%	+ 2,7%	0%

*Hausse moyenne tenant compte d'une modification tarifaire en structure.

Source : Analyse CRE

5.3 Evolution de la facture annuelle au tarif réglementé de vente

La facture annuelle est donnée pour un client moyen au tarif bleu base avec une puissance souscrite de 6 kVA (consommation de 2 400 KWh), et pour un client moyen au tarif bleu HP/HC avec une puissance souscrite de 9 kVA (consommation de 8 500 KWh, répartie en 54% heures pleines et 46% heures creuses). La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CSPE, la CTA, les taxes locales et la TVA¹⁰.

Figure 12 Evolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6kVA

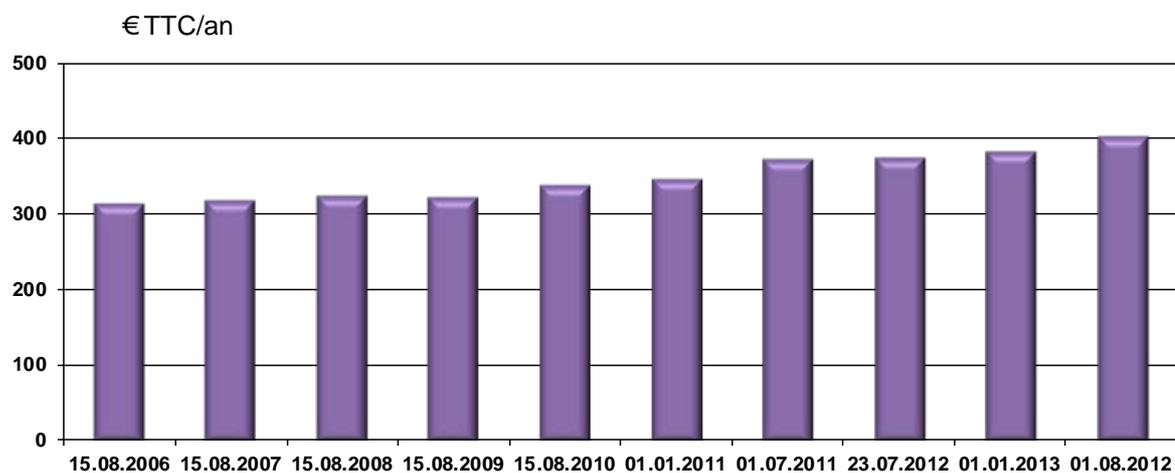
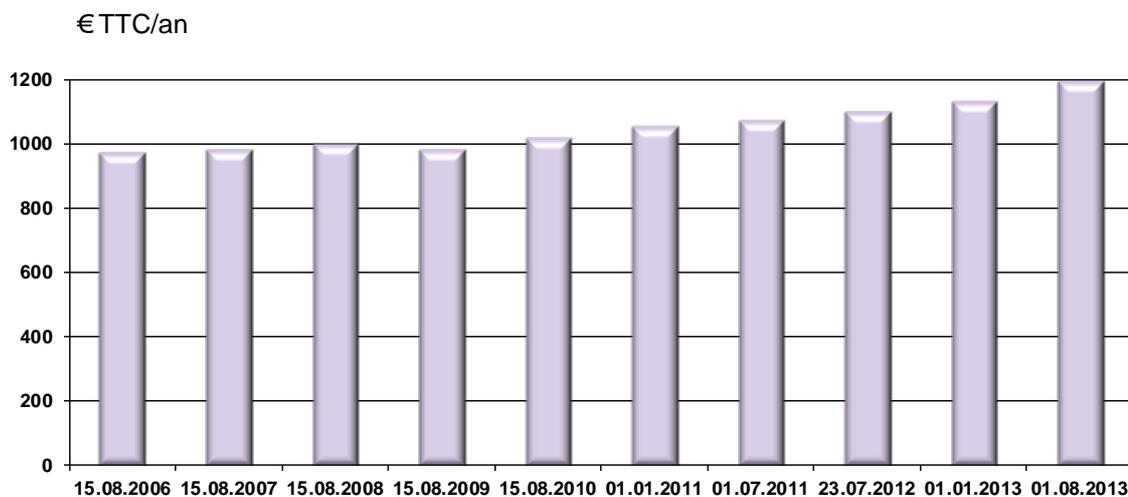


Figure 13 Evolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9kVA



Source : CRE

¹⁰ Depuis le 1er trimestre 2011, les taxes locales ont été établies sur la base du maximum réglementaire prévu.

5.4 Comparaison des offres

Deux offres existent sur le marché :

- les tarifs réglementés de vente
- les offres de marché, soit à prix indexé sur les tarifs réglementés de vente, soit à prix fixe indépendant des tarifs réglementés de vente (dont le prix est fixé pour une durée d'au moins un an ici)

Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposés par les fournisseurs d'électricité au 31 décembre 2013 pour deux types de clients situés à Paris :

- Un client en option Base consommant 2 400 kWh/an ayant souscrit une puissance de 6kVA ;
- Un client en Heures Pleines/Heures Creuses consommant 8 500 kWh/an ayant souscrit une puissance de 9kVA.

Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

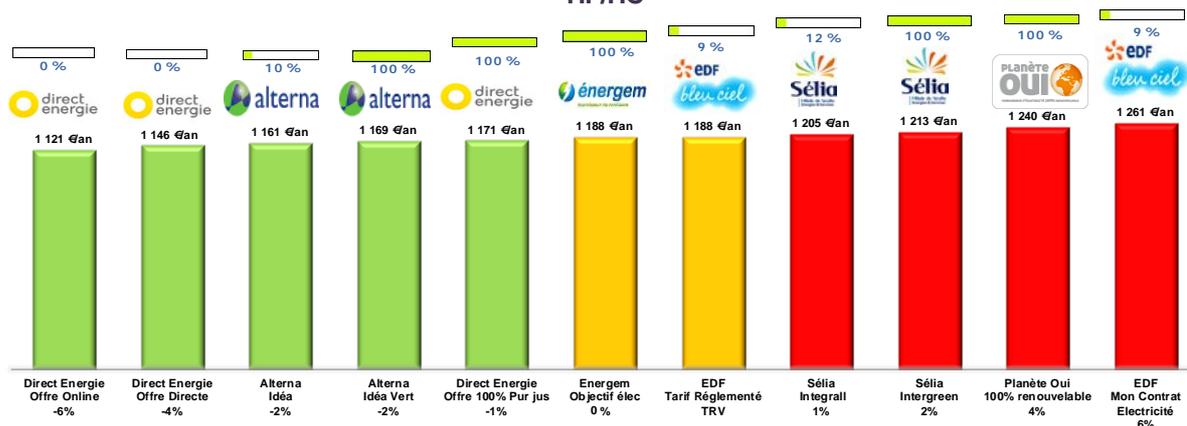
Figure 14 Comparaison des offres à prix indexé sur le tarif réglementé de vente pour un client type Base



Source: Comparateur d'offres énergie-info

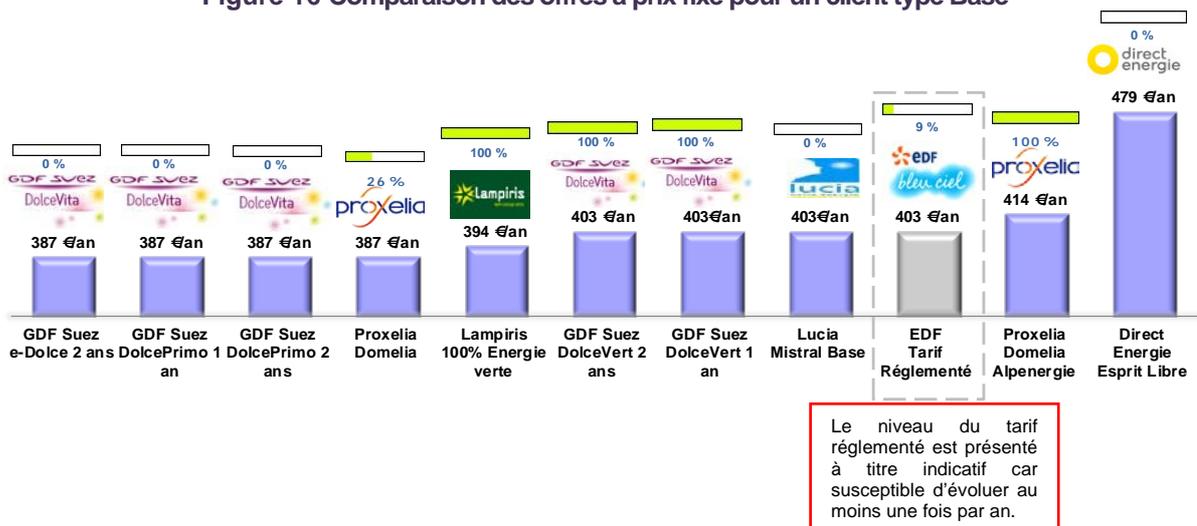
Exemple de lecture : L'offre Directe Online Base proposée par Direct Energie au 31 décembre 2013 est 5% inférieure au tarif réglementé de vente.

Figure 15 Comparaison des offres à prix indexé sur le tarif réglementé de vente pour un client type HP/HC



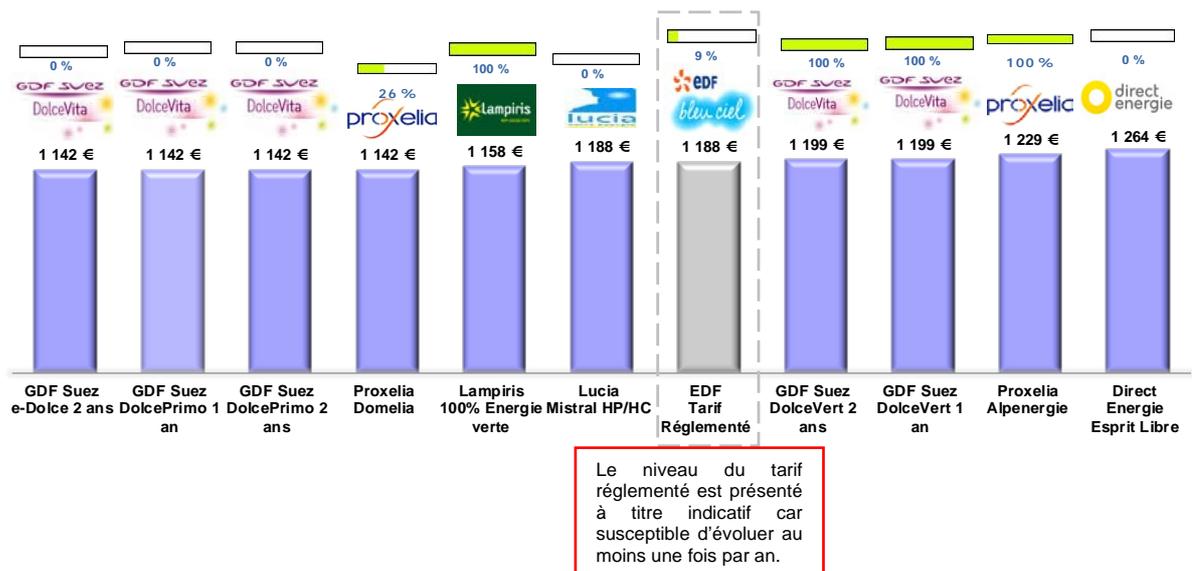
Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 16 Comparaison des offres à prix fixe pour un client type Base



Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 17 Comparaison des offres à prix fixe pour un client type HP/HC

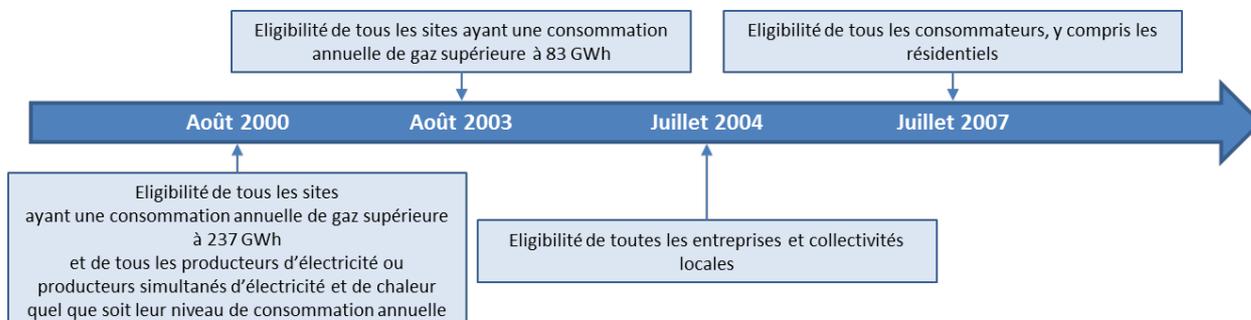


Source: Comparateur d'offres énergie-info

Le marché de détail du gaz

1. Introduction

L'ouverture du marché français du gaz¹¹ a connu plusieurs étapes :



L'ensemble du marché représente, au 31 décembre 2013, 11,4 millions de sites et une consommation annuelle d'environ 475 TWh¹².

Les clients peuvent disposer de deux types de contrats :

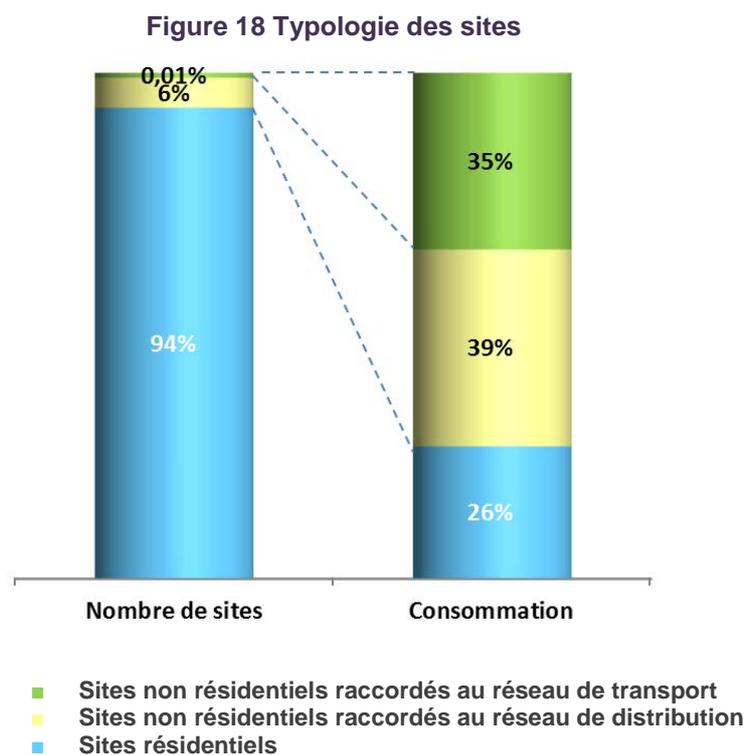
- les contrats aux tarifs réglementés (proposés uniquement par des fournisseurs historiques)
- les contrats en offre de marché (proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs).

Les principales sources d'information de l'observatoire sont les gestionnaires de réseaux de transport (GRTgaz et TIGF), les 4 principaux gestionnaires de réseaux de distribution (GrDF, Régaz, Réseau GDS et Gaz Électricité de Grenoble) et les principaux fournisseurs historiques (GDF Suez, Tégaz, ES Energies et Gaz de Bordeaux).

¹¹ Gaz naturel, hors grisous, gaz industriels et réseaux de GPL.

¹² Dans la suite du document, le périmètre d'étude est limité aux clients raccordés aux principaux réseaux (distribution et transport) qui représentent 11,3 millions de clients et 472 TWh de consommation annualisée.

2. Les segments de clientèle et leur poids respectif



Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

Le marché se divise en trois segments :

- **Sites non résidentiels transport** : grands sites industriels raccordés au réseau de transport.
- **Sites non résidentiels distribution** : marché de masse des sites non résidentiels et grands sites industriels raccordés au réseau de distribution.
- **Sites résidentiels** : sites de consommation des clients particuliers.

3. Etat des lieux au 31 décembre 2013

3.1 Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 6 Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 31 décembre 2013	Au 30 septembre 2013	Au 31 décembre 2013	Au 30 septembre 2013
Nombre total de sites	10 628 000	10 591 000	673 000	670 000
Sites fournis en offre de marché, dont :	2 488 000	2 250 000	339 000	325 000
• fournisseurs historiques	1 047 000	889 000	167 000	163 000
• fournisseurs alternatifs	1 441 000	1 361 000	172 000	162 000
Sites au tarif réglementé	8 140 000	8 341 000	334 000	345 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	13,6 %	12,9 %	25,6 %	24,2 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

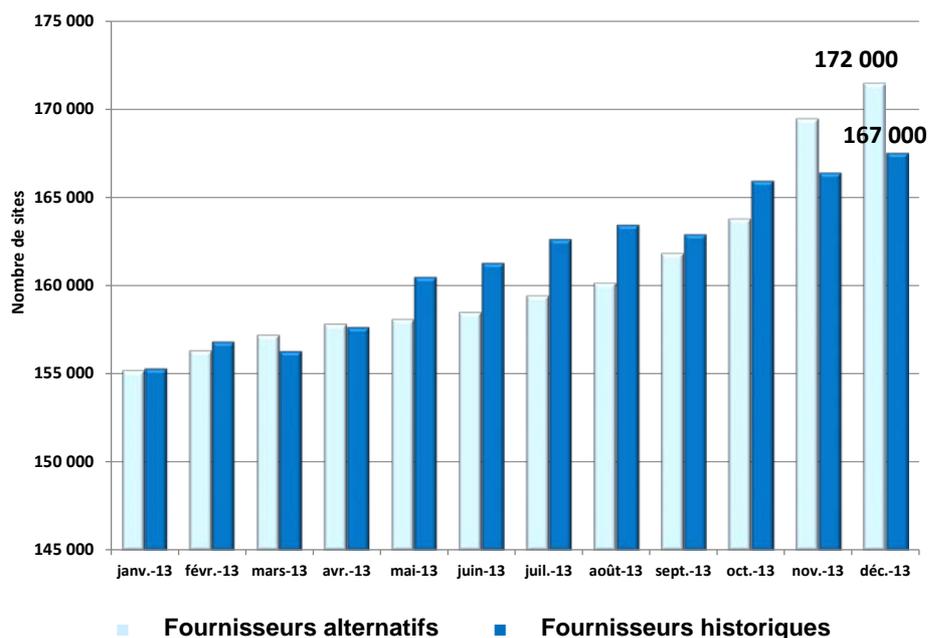
Tableau 7 Synthèse en consommation annualisée

Situation (en consommation annualisée)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 31 décembre 2013	Au 30 septembre 2013	Au 31 décembre 2013	Au 30 septembre 2013
Consommation totale de sites	123,5 TWh	123,2 TWh	348,5 TWh	347,9 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	28,5 TWh	26,1 TWh	282,9 TWh	276,7 TWh
• fournisseurs historiques	11,9 TWh	10,5 TWh	117,3 TWh	118,9 TWh
• fournisseurs alternatifs	16,6 TWh	15,6 TWh	165,6 TWh	157,8 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	95 TWh	97,1 TWh	65,6 TWh	71,2 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	13,4 %	12,7 %	47,5 %	45,4 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

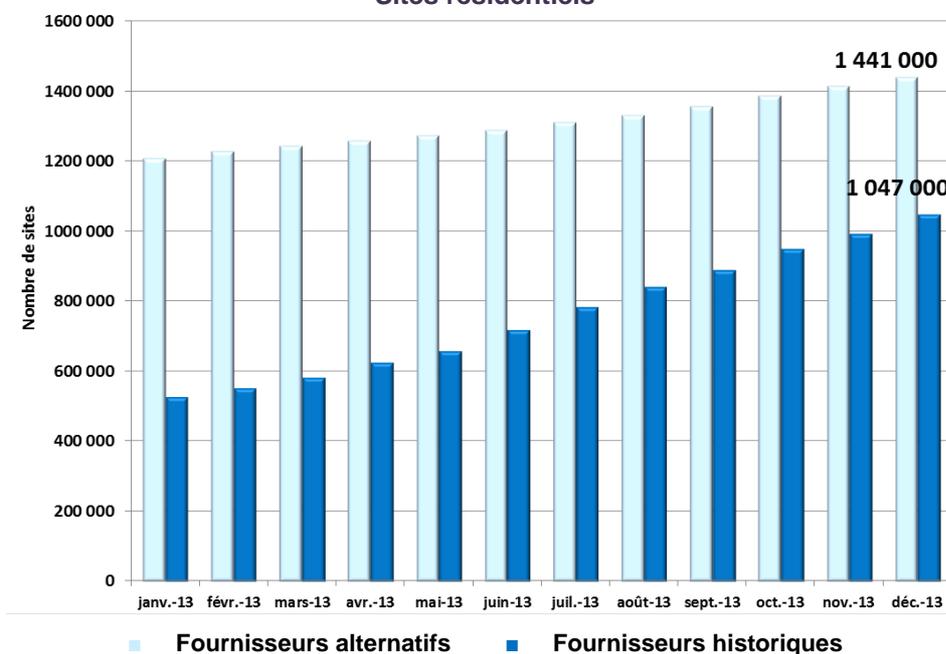
3.2 Evolution du nombre de sites en offre de marché

Figure 19 Nombre de sites en offre de marché
- Sites non résidentiels -



Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 20 Nombre de sites en offre de marché
- Sites résidentiels -

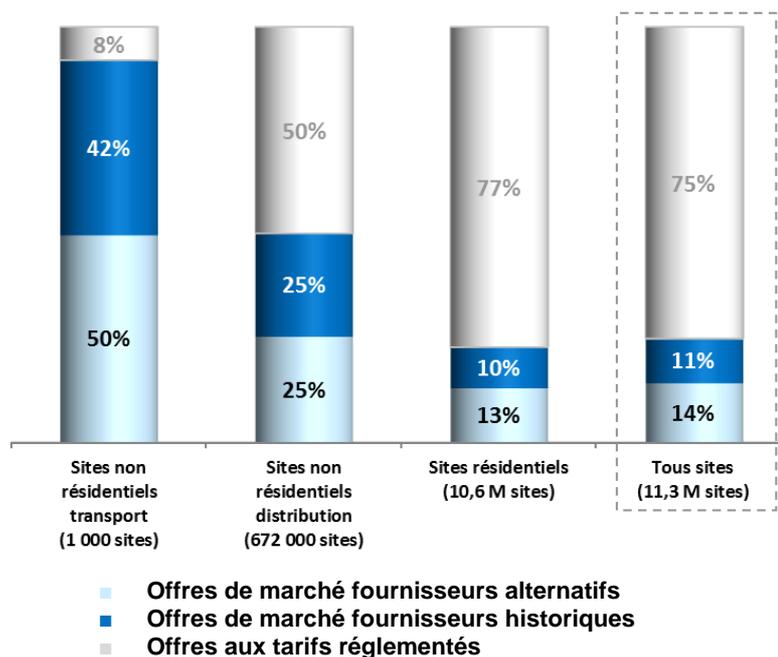


Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 31 décembre 2013, 2 827 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 1 613 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

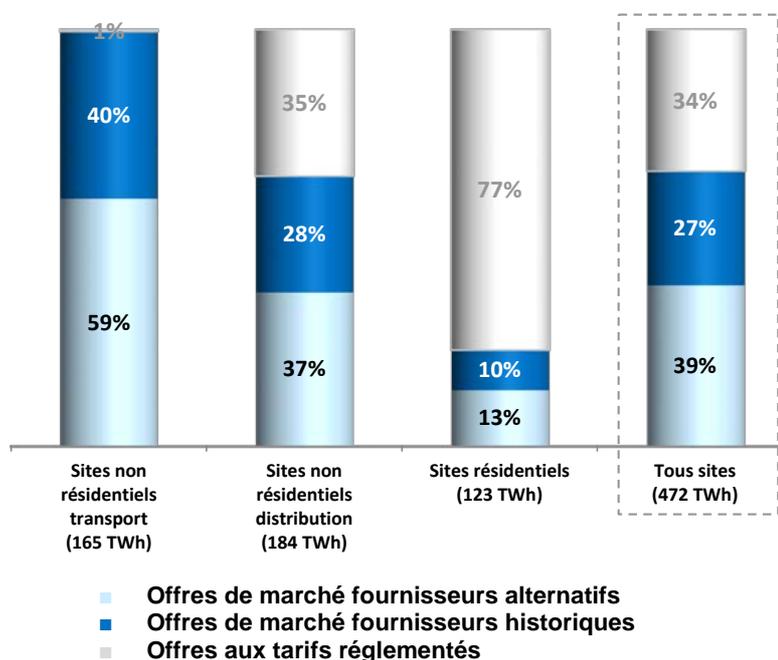
3.3 Parts de marché au 31 décembre 2013

Figure 21 Répartition des sites par type d'offre au 31 décembre 2013



Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 22 Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 31 décembre 2013



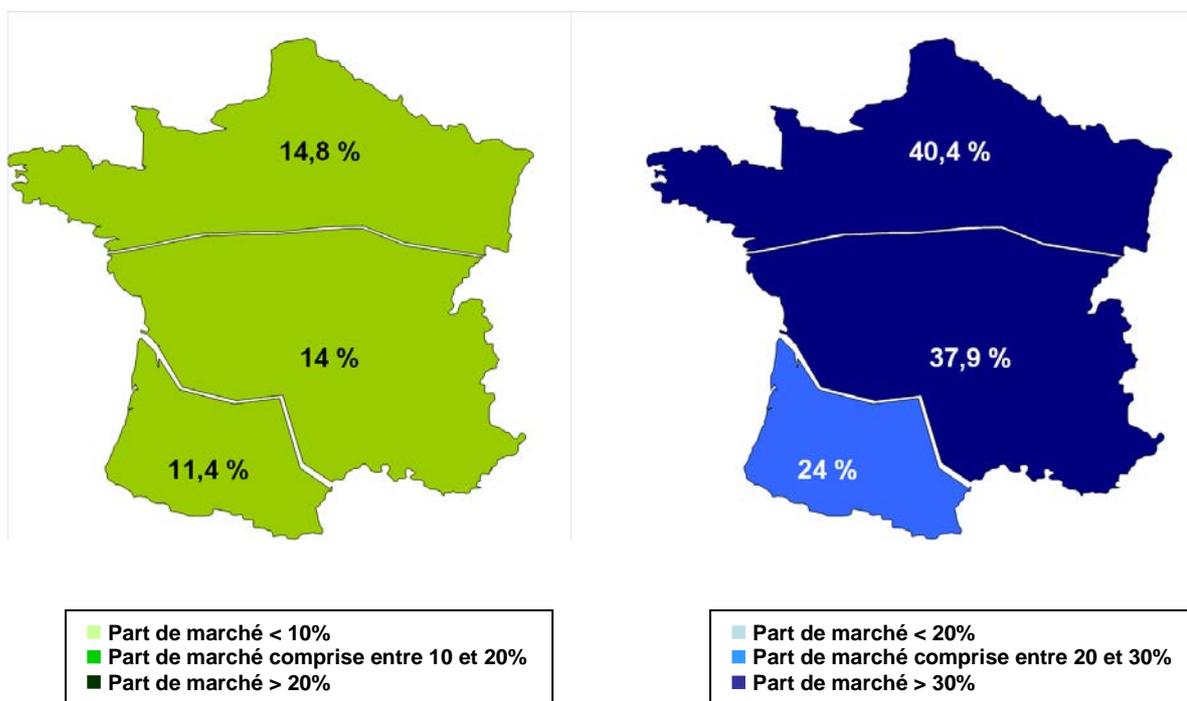
Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

3.4 Analyse par zone géographique

Figure 23 Parts de marché des fournisseurs alternatifs par zone d'équilibrage¹³
au 31 décembre 2013

– en nombre de sites –

– en consommation annualisée –



Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

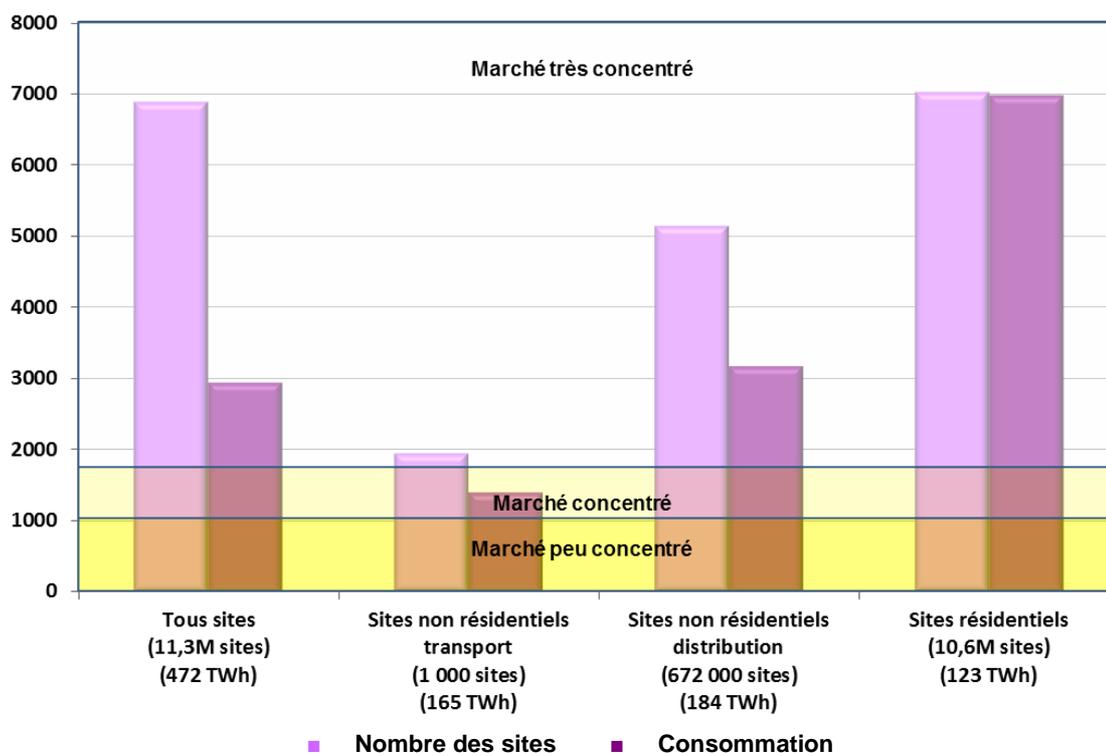
Exemple de lecture : Au 31 décembre 2013, dans la zone Nord, 14,8% des sites et 40,4% de la consommation sont approvisionnés par un fournisseur alternatif.

¹³ Voir glossaire en fin de document pour la définition des zones d'équilibrage.

3.5 Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)¹⁴ en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle.

Figure 24 Indice HHI par segment de marché



Source : Analyses CRE

¹⁴ L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 1 800.

Étant données les spécificités des marchés de l'électricité et du gaz, cet indice ne doit être utilisé comme un indicateur du degré de concurrence qu'avec précaution. En effet, dans le cas du gaz, concentration et concurrence ne sont pas liées de façon aussi directe que sur la plupart des marchés.

3.6 Fournisseurs de gaz naturel actifs au 31 décembre 2013

Tableau 8 Liste des fournisseurs nationaux déclarés auprès de la CRE¹⁵ et actifs¹⁶

Fournisseur, Marque(s) commerciale(s)	Sites non résidentiels transport	Sites non résidentiels distribution	Sites résidentiels
Fournisseurs alternatifs¹⁷ de gaz naturel			
Alpiq		•	
Alterna			•
Antargaz		•	•
Axpo		•	
Direct Énergie	 	•	•
E.ON Energie		•	•
EDF		•	•
Endesa Energia		•	•
eni		•	•
Enovos		•	•
Gas Natural Fenosa		•	•
Gaz Européen			•
Gazprom Energy		•	•
Iberdrola		•	•
Lampiris			•
Sélia			•
VNG France SAS		•	•

¹⁵ Nom et marque(s) commerciale(s) des fournisseurs actualisés au 31 décembre 2013 à partir du moteur de recherche des fournisseurs par code postal.

¹⁶ Un fournisseur est dit actif sur un segment donné s'il remplit l'une de ces conditions :

- il fournit au moins un site en gaz naturel ;
- il est expéditeur d'équilibre d'au moins un site en CAT ;
- il est expéditeur d'équilibre et a livré une partie de la consommation d'un site au cours de l'année précédente.

¹⁷ Voir le glossaire pour la définition d'un fournisseur alternatif et d'un fournisseur historique.

Fournisseurs historiques ¹⁸ de gaz naturel				
Gaz de Bordeaux		●	●	
GDF Suez		●	●	●
GEG Source d'Energies			●	
Total Energie Gaz		●	●	

Sources : GRT, GRD, énergie-info, CRE – Analyse : CRE

Le tableau recense les fournisseurs qui pour chaque segment de clientèle :

- sont inscrits dans le moteur de recherche des fournisseurs par code postal, en ligne sur le site www.energie-info.fr¹⁹
- sont nationaux, c'est-à-dire qu'ils ont déclaré proposer des offres dans au moins 90 % des communes françaises raccordées au réseau de gaz naturel²⁰ ;
- sont actifs, c'est-à-dire qu'ils sont expéditeurs et fournissent au moins un client du segment considéré.

Les fournisseurs qui n'ont pas souhaité s'inscrire sur le moteur de recherche des fournisseurs par code postal ou qui n'ont pas déclaré desservir plus de 90% des communes ne sont pas cités.

Près de 40 fournisseurs non nationaux sont actifs sur le territoire : 22 fournisseurs historiques (entreprises locales de distribution²¹) et une vingtaine de fournisseurs alternatifs. Ces fournisseurs présents localement ou régionalement sur le territoire proposent des offres à un ou plusieurs segments de clientèle.

¹⁸ Voir le glossaire pour la définition d'un fournisseur alternatif et d'un fournisseur historique.

¹⁹ Mis en ligne en septembre 2008, le moteur de recherche est construit à partir des renseignements donnés volontairement par les fournisseurs. Le site internet energie-info.fr est développé par la CRE et le Médiateur national de l'énergie, en collaboration avec la DGCCRF et la DGEC.

²⁰ Lors de l'inscription d'un fournisseur dans le moteur de recherche, le fournisseur doit indiquer pour chaque segment de clientèle les communes pour lesquelles il propose ses offres. Cette condition de déploiement géographique n'est pas appliquée pour les fournisseurs de sites non résidentiels transport.

²¹ Voir le glossaire pour la définition d'une entreprise locale de distribution.

4. Analyse en dynamique : Quatrième trimestre 2013

4.1 Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du mois considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

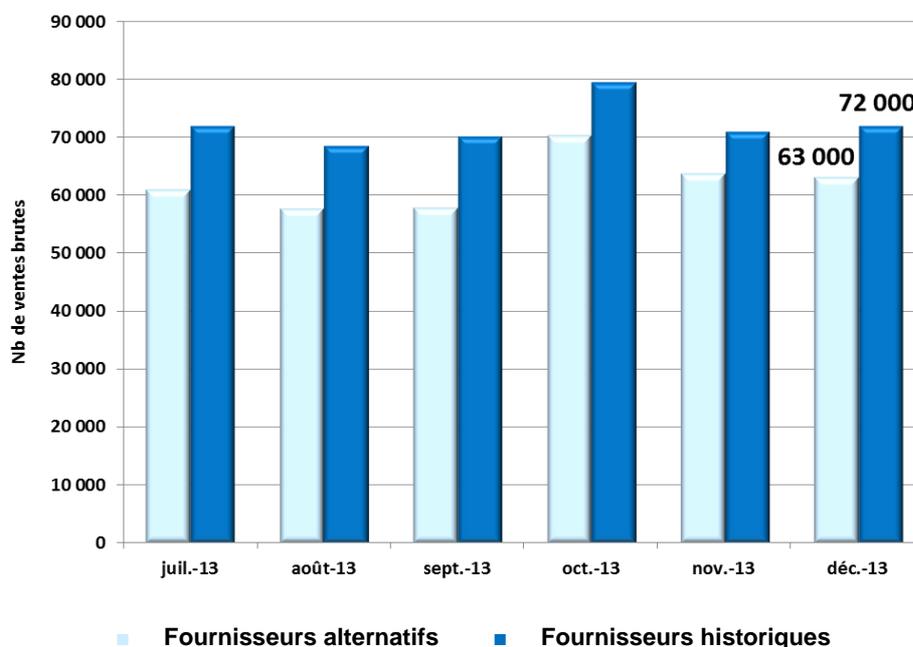
Tableau 9 Ventes brutes sur le trimestre écoulé

AU COURS DU TRIMESTRE (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	T4 2013	T3 2013	T4 2013	T3 2013
Ventes brutes totales	391 000	371 000	30 000	17 000
fournisseurs historiques	211 000	203 000	12 000	8 000
fournisseurs alternatifs	180 000	168 000	18 000	9 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	46,0 %	45,3 %	60,0 %	52,9 %

Sources : GRDF – Analyse : CRE

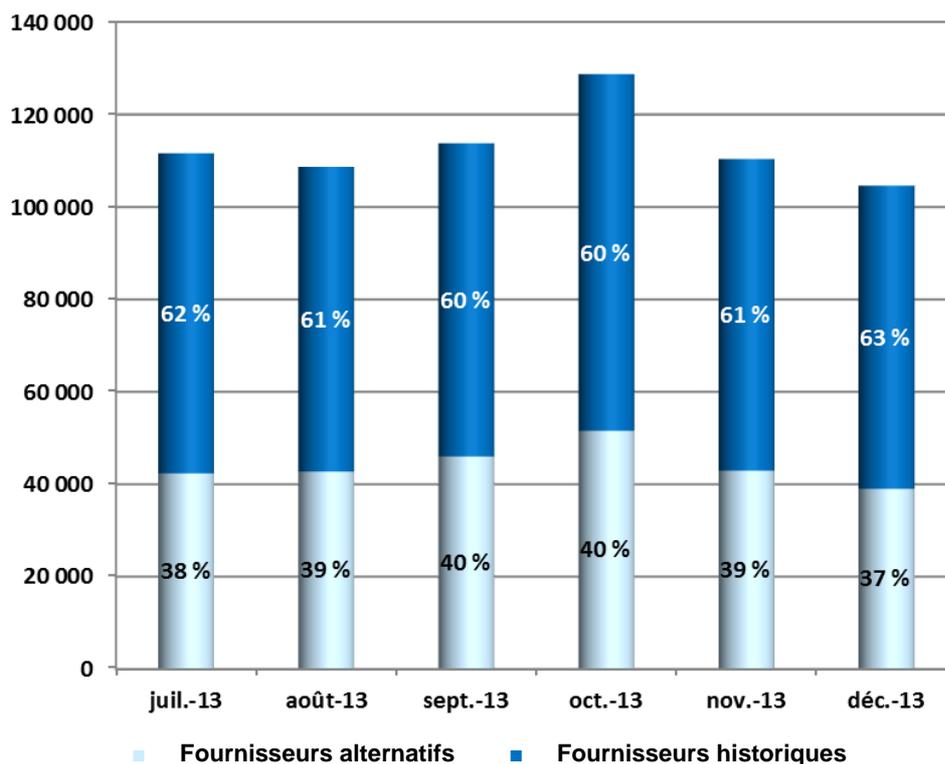
4.2 Ventes brutes des trimestres écoulés

Figure 25 Ventes brutes totales mensuelles



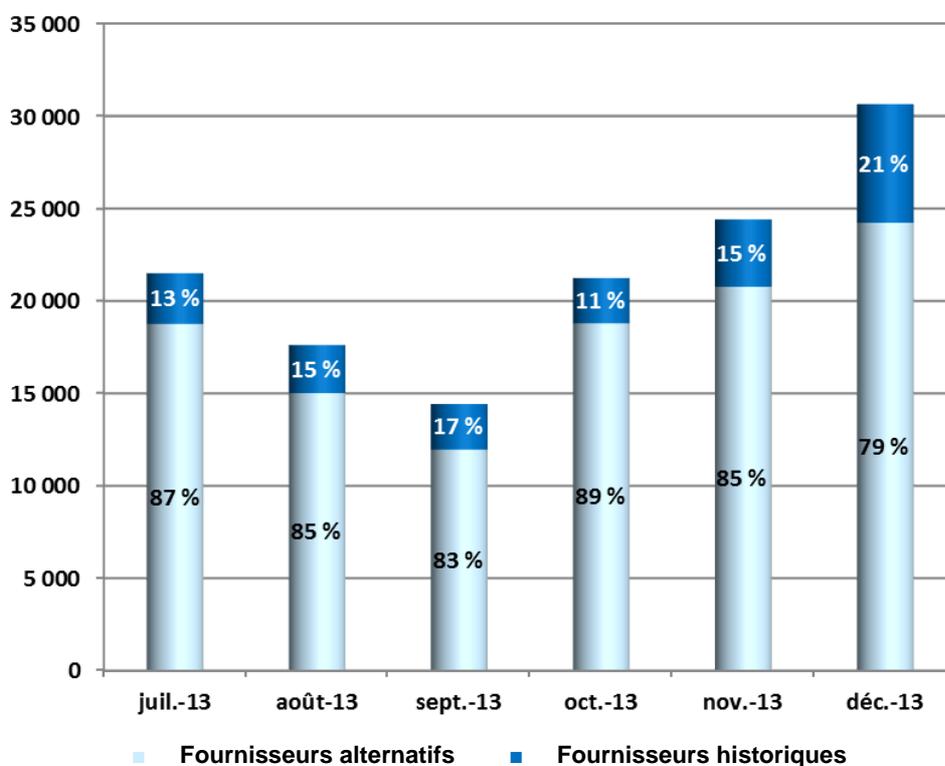
Sources : GRDF – Analyse : CRE

Figure 26 Evolution du nombre de mises en service par mois



Sources : GRDF – Analyse : CRE

Figure 27 Evolution du nombre de changements de fournisseur par mois



Sources : GRDF – Analyse : CRE

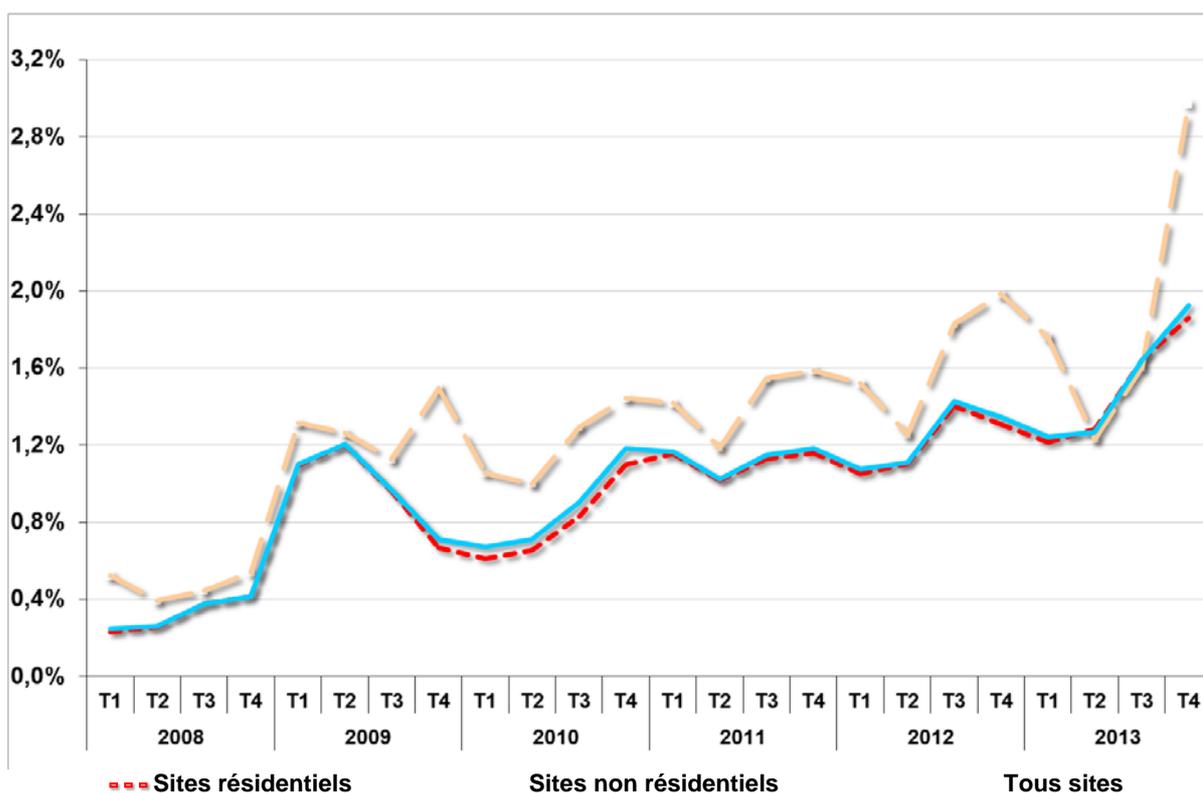
4.3 Taux de changement de fournisseurs (taux de switch)

Un *switch* est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de *switch* est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le **taux de switch** est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services des fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

La méthode de calcul du taux de switch est la suivante :

- Somme sur une période (un trimestre ici)
 - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
 - Des mises en service de nouveaux sites
 - Chez les fournisseurs alternatifs
 - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 28 Évolution du taux de switch par segment de clientèle entre le premier trimestre 2008 et le quatrième trimestre 2013



Sources : GRDF – Analyse : CRE

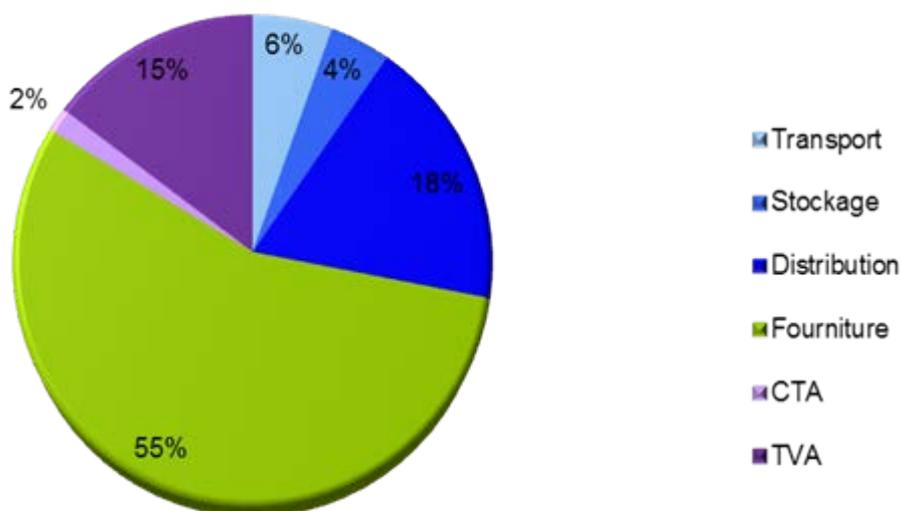
Exemple de lecture : au cours du quatrième trimestre 2013, 1,9% des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

5. Prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

5.1 Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente de GDF Suez au 31 décembre 2013

Figure 29 Client moyen en distribution publique



Transport, stockage et distribution : part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts de transport, stockage et distribution du gaz naturel. Les coûts de transport et de distribution sont déterminés par application du tarif d'utilisation des réseaux de gaz.

Commercialisation : part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts de commercialisation supportés par GDF Suez

Approvisionnement : part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts d'approvisionnement en gaz naturel de GDF Suez

CTA : Contribution Tarifaire d'Acheminement. Elle permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières

5.2 Evolution des prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tarifs réglementés de vente de gaz naturel de GDF Suez en euros constants 2013 par mégawattheure pour un client moyen en distribution publique. Entre janvier 2008 et décembre 2013, les tarifs réglementés de vente en distribution publique ont augmenté de 22% en euros constants.

Figure 21 Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel hors taxes en euros constants 2013

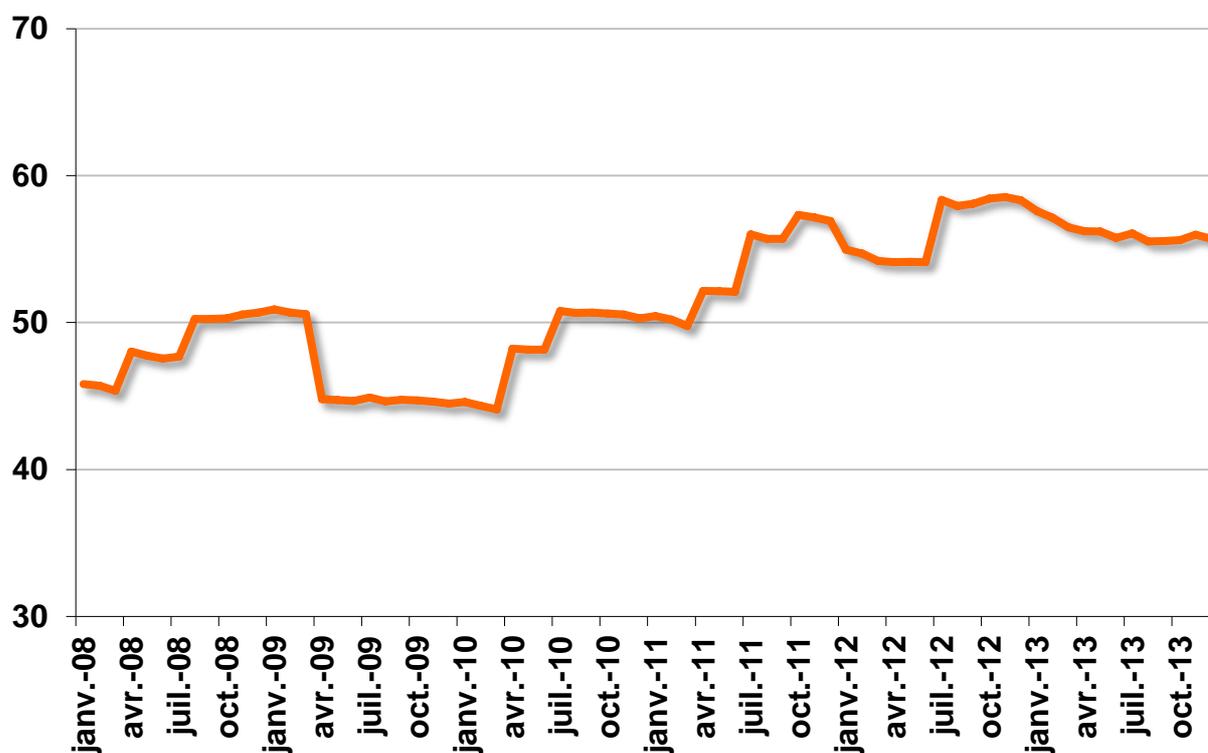


Tableau 10 Evolution du tarif réglementé de vente de gaz naturel en distribution publique

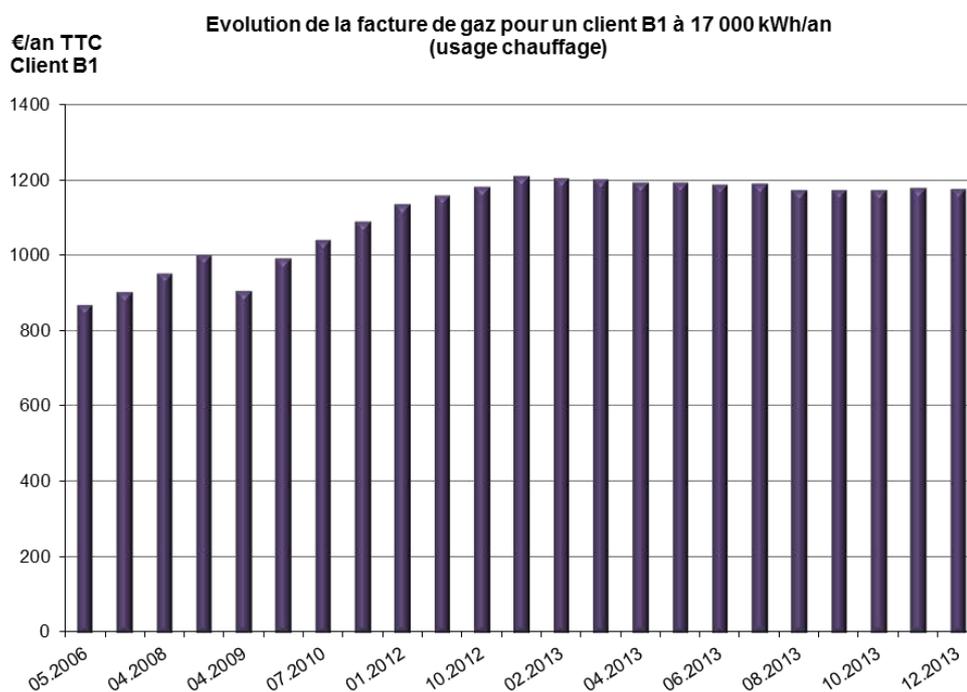
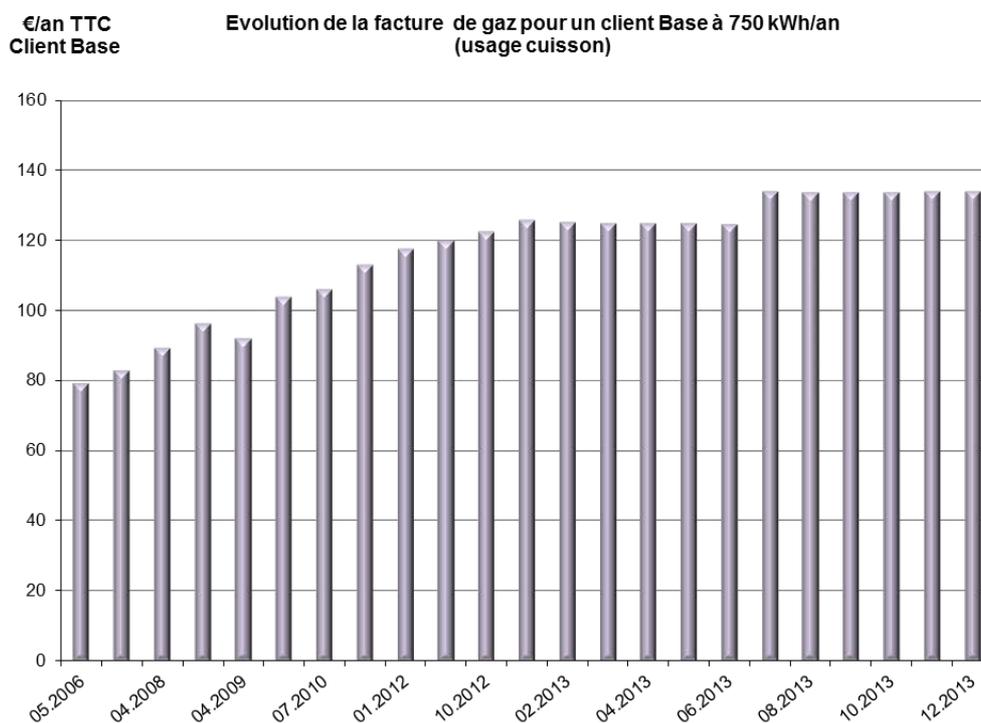
Date	Tarifs en distribution publique
juil-05	+ 4,1%
sept-05	+ 2,8%
nov-05	+ 13,7%
mai-06	+ 5,8%
janv-08	+ 4,3%
avr-08	+ 6,3%
août-08	+ 5,3%
avr-09	- 11,3%
avr-10	+ 9,7%
juil-10	+ 5,1%
avr-11	+ 5,2%
juil-11	+ 7%
oct-11	+ 3,2%
janv-12	-3,8%
juil-12	+7,3%
oct-12	+0,8%
jan-13	-1,8%
fév-13	-0,5%
mar-13	-0,3%
avr-13	-0,6%
juin-13	-0,6%
juil-13	+0,2%
août-13	-0,5%
sept-13	-0,2%
oct-13	0%
nov-13	+0.6%
déc-13	-0.1%

5.3 Evolution de la facture annuelle au tarif réglementé de vente

Les graphiques suivants donnent, à chaque date d'évolution tarifaire, la facture annuelle résultant des tarifs en vigueur pour deux clients type : un client type au tarif Base de GDF Suez avec une consommation annuelle de 750 kWh (usage cuisson), et un client type au tarif B1 (niveau 2) avec une consommation annuelle de 17 000 kWh (usage chauffage).

La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CTA et la TVA.

Figure 30 Evolution de la facture de gaz pour un client type Base (usage cuisson) et un client B1 (usage chauffage)



Comparaison des offres au 31 décembre 2013

Deux offres existent sur le marché :

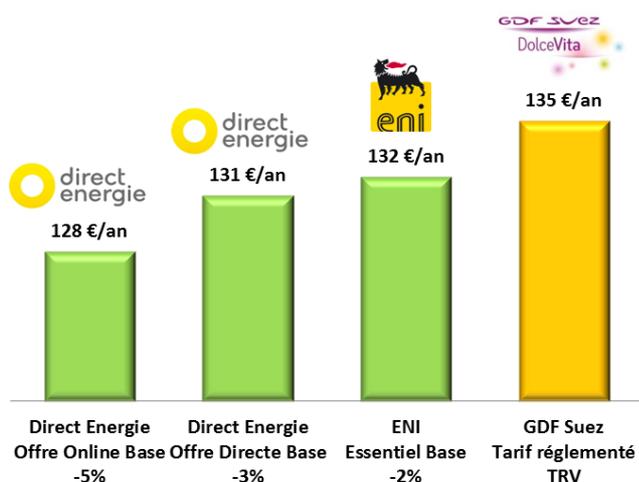
- les tarifs réglementés de vente
- les offres de marché, soit à prix indexé sur les tarifs réglementés de vente, soit à prix fixe indépendant des tarifs réglementés de vente (dont le prix est fixé pour une durée d'au moins un an ici)

Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs de gaz naturel au 31 décembre 2013 pour deux types de clients situés à Paris :

- Un client en option Base consommant 750kWh/an (type Cuisine)
- Un client en option B1 consommant 17 000kWh/an (type chauffage)

Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

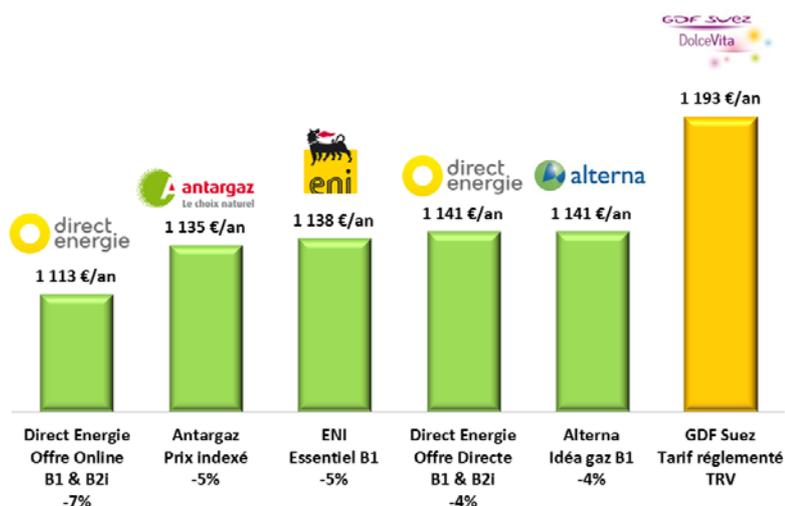
Figure 23 Comparaison des offres à prix indexé sur le tarif réglementé de vente pour un client type Base



Source: Comparateur d'offres énergie-info

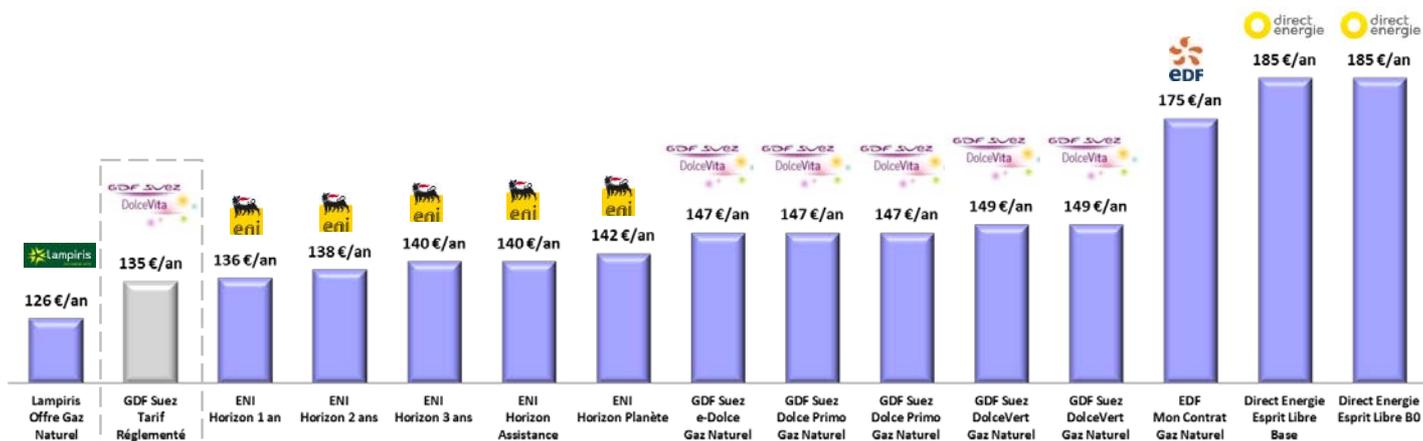
Exemple de lecture : L'offre GAZ Base proposée par Direct Energie au 31 décembre 2013 est 5% inférieure au tarif réglementé de vente.

Figure 24 Comparaison des offres à prix indexé sur le tarif réglementé de vente pour un client type B1



Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 25 Comparaison des offres à prix fixe pour un client type Base



Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car ayant vocation à évoluer mensuellement.

Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 26 Comparaison des offres à prix fixe pour un client type B1



Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car ayant vocation à évoluer mensuellement.

Source: Comparateur d'offres énergie-info

Glossaire

Glossaire commun de l'observatoire des marchés de l'électricité et du gaz

Entreprise Locale de Distribution (ELD) : distributeur non nationalisé qui assure la distribution de gaz ou d'électricité sur un territoire déterminé.

Livraison sur le marché de gros : déclaration journalière d'un acteur, auprès d'un Gestionnaire de Réseau de Transport, des échanges de gaz ou d'électricité devant avoir lieu le lendemain avec chacune de ses contreparties. Chaque livraison peut résulter d'une ou plusieurs transactions préalablement conclues sur le marché de gros.

Mise en service : cas d'un client s'installant sur un site. Deux cas sont possibles :

- **Mise en service sur un nouveau site** : le client arrive sur un site nouvellement construit, auquel cas une pose du compteur puis une mise en service de l'installation doivent être opérées. Par exemple, un mécanicien s'installe dans un garage nouvellement construit.
- **Mise en service sur un site existant** : le client arrive sur un site suite au départ d'un autre client, auquel cas la pose du compteur a déjà été effectuée. La mise en service doit être ensuite opérée afin que le client nouvellement arrivé puisse être alimenté en énergie.

Nombre de sites : par convention, les données pour un mois M (ou un trimestre T) incluent :

- les mises en service réalisées au cours du mois M (du trimestre T)
- les changements de fournisseurs réalisés au cours du mois M (du trimestre T).

Les données en nombre de sites sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Site : lieu de consommation de gaz ou d'électricité d'un même client. Un site peut comprendre plusieurs points de livraison (compteurs). Plusieurs sites peuvent dépendre d'un même client.

Site en offre de marché : site ayant signé un contrat hors tarifs réglementés avec son fournisseur historique ou un fournisseur alternatif.

Ventes brutes mensuelles : Les ventes brutes d'un fournisseur sont égales à la somme :

- du nombre de sites mis en service (en offre de marché ou au tarif réglementé)
- du nombre de sites ayant choisi ce fournisseur à l'occasion d'un changement de fournisseur

Glossaire propre à l'observatoire du marché de l'électricité

Fournisseur historique : les fournisseurs historiques regroupent EDF et les Entreprises Locales de Distribution (ELD) ainsi que les filiales qu'ils contrôlent. Un fournisseur historique n'est pas considéré comme un fournisseur alternatif en dehors de sa zone de desserte historique.

Fournisseur alternatif : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- des responsables d'équilibre si les sites alimentés sont en contrat d'accès au réseau,
- des fournisseurs si les sites alimentés sont en contrat unique.

Nombre de sites : pour le dénombrement des sites, les sites ayant plusieurs fournisseurs sont affectés au portefeuille de leur fournisseur principal (Responsable d'Equilibre pour les clients en CARD et CART).

Segments du marché de détail : le marché de détail est divisé en quatre segments :

- **Grands sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Leur consommation annuelle est supérieure à 1 GWh en général.
- **Sites moyens non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36kVA et 250 kW. Leur consommation annuelle est comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh.
- **Petits sites non résidentiels** : sites non résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- **Sites résidentiels** : la puissance souscrite des sites résidentiels est inférieure ou égale à 36 kVA.

La segmentation non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

Zones non interconnectées (ZNI) : zones du territoire national qui ne sont pas reliées (par des lignes électriques) au réseau métropolitain continental (Corse, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, îles de Molène et d'Ouessant).

Glossaire propre à l'observatoire du marché du gaz

Fournisseur historique : les fournisseurs historiques regroupent GDF Suez, Tegaz, les Entreprises Locales de Distribution (ELD) et les filiales qu'ils contrôlent. Un fournisseur historique n'est pas considéré comme un fournisseur alternatif en dehors de sa zone de desserte historique.

Fournisseur alternatif : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- les expéditeurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de transport
- les fournisseurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de distribution (résidentiels et non résidentiels).

Consommation : la consommation annualisée pour les sites transport est calculée à partir de la consommation relevée en 2007 et, pour les sites multifournisseurs, la part de la consommation affectée à chaque fournisseur s'effectue au prorata des capacités de transport souscrites.

La consommation annualisée des sites distribution est la consommation annuelle de référence (CAR) de chaque site mise à jour au 1er avril 2008.

Nombre de sites : un site multifournisseur est affecté au fournisseur dont la capacité de transport souscrite est la plus élevée.

Segments de marché : le marché est divisé en 3 segments :

- les clients non résidentiels raccordés au réseau de transport
- les clients non résidentiels raccordés au réseau de distribution
- les clients résidentiels raccordés au réseau de distribution

La distinction non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

Zone d'équilibrage : zone géographique du réseau de transport de gaz sur laquelle l'équilibre doit être assuré entre les entrées et les sorties de gaz.

Zone Nord-B/Nord-H : la zone d'équilibrage Nord-B est alimentée en gaz-B, qui provient essentiellement des Pays-Bas et qui se distingue par sa teneur plus élevée en azote (B pour "Bas pouvoir calorifique"). La zone d'équilibrage Nord-H est alimentée en gaz-H, qui est identique au gaz distribué sur le reste du territoire et qualifié de gaz-H pour "Haut pouvoir calorifique". Contractuellement, les anciennes zones Nord H et Nord B ont fusionné au 1er avril 2013.

Point d'échange de gaz – PEG : point virtuel, rattaché à une zone d'équilibrage, où un expéditeur peut céder du gaz à un autre expéditeur.

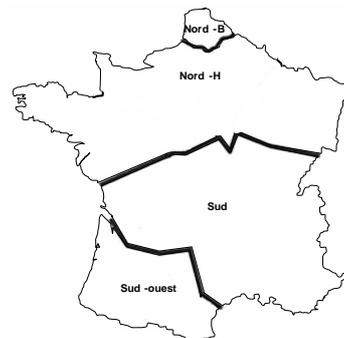


Table des figures

FIGURE 1 TYPOLOGIE DES SITES	5
FIGURE 2 NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ - SITES NON RESIDENTIELS -	7
FIGURE 3 NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ - SITES RESIDENTIELS -	7
FIGURE 4 REPARTITION DES SITES PAR TYPE D'OFFRE AU 31 DECEMBRE 2013.....	8
FIGURE 5 REPARTITION DES CONSOMMATIONS PAR TYPE D'OFFRE AU 31 DECEMBRE 2013	8
FIGURE 6 INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ	9
FIGURE 8 VENTES BRUTES TOTALES MENSUELLES.....	13
FIGURE 9 REPARTITION MISES EN SERVICES PAR TYPE DE FOURNISSEUR	14
FIGURE 10 REPARTITION DES CHANGEMENTS DE FOURNISSEUR.....	14
FIGURE 11 ÉVOLUTION DU TAUX DE SWITCH PAR SEGMENT DE CLIENTÈLE	15
FIGURE 12 HISTORIQUE DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ HORS TAXES EN EUROS CONSTANTS 2013 (SUR LA BASE DU PORTEFEUILLE CLIENTS EDF A LA FIN 2012).....	17
FIGURE 13 ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE D'ÉLECTRICITÉ POUR UN CLIENT MOYEN AU TARIF BASE 6kVA	18
FIGURE 14 ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE D'ÉLECTRICITÉ POUR UN CLIENT MOYEN AU TARIF HP/HC 9kVA	18
FIGURE 15 COMPARAISON DES OFFRES À PRIX INDEXÉ SUR LE TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE POUR UN CLIENT TYPE BASE	19
FIGURE 16 COMPARAISON DES OFFRES À PRIX INDEXÉ SUR LE TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE POUR UN CLIENT TYPE HP/HC.....	19
FIGURE 17 COMPARAISON DES OFFRES À PRIX FIXE POUR UN CLIENT TYPE BASE	20
FIGURE 18 COMPARAISON DES OFFRES À PRIX FIXE POUR UN CLIENT TYPE HP/HC	20
FIGURE 19 TYPOLOGIE DES SITES	22
FIGURE 20 NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ - SITES NON RESIDENTIELS -	24
FIGURE 21 NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ - SITES RESIDENTIELS -	24
FIGURE 22 REPARTITION DES SITES PAR TYPE D'OFFRE AU 31 DECEMBRE 2013.....	25
FIGURE 23 REPARTITION DES CONSOMMATIONS ANNUALISÉES PAR TYPE D'OFFRE AU 31 DECEMBRE 2013.....	25
FIGURE 24 PARTS DE MARCHÉ DES FOURNISSEURS ALTERNATIFS PAR ZONE D'ÉQUILIBRAGE AU 31 DECEMBRE 2013	26
FIGURE 25 INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ	27
FIGURE 26 VENTES BRUTES TOTALES MENSUELLES.....	30
FIGURE 27 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MISES EN SERVICE PAR MOIS	31
FIGURE 28 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CHANGEMENTS DE FOURNISSEUR PAR MOIS	31
FIGURE 29 ÉVOLUTION DU TAUX DE SWITCH PAR SEGMENT DE CLIENTÈLE ENTRE LE PREMIER TRIMESTRE 2008 ET LE QUATRIÈME TRIMESTRE 2013..	32
FIGURE 30 CLIENT MOYEN EN DISTRIBUTION PUBLIQUE	33
FIGURE 31 ÉVOLUTION DE LA FACTURE DE GAZ POUR UN CLIENT TYPE BASE (USAGE CUISSON) ET UN CLIENT B1 (USAGE CHAUFFAGE).....	36

Table des tableaux

TABLEAU 1 - SYNTHÈSE EN NOMBRE DE SITES	6
TABLEAU 2 - SYNTHÈSE EN CONSOMMATION ANNUALISÉE.....	6
TABLEAU 3 LISTE DES FOURNISSEURS NATIONAUX DÉCLARÉS AUPRÈS DE LA CRE ET ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2013.....	11
TABLEAU 4 VENTES BRUTES SUR LE TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	13
TABLEAU 6 HISTORIQUE DES ÉVOLUTIONS MOYENNES DU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ PAR COULEUR	17
TABLEAU 7 SYNTHÈSE EN NOMBRE DE SITES	23
TABLEAU 8 SYNTHÈSE EN CONSOMMATION ANNUALISÉE.....	23
TABLEAU 9 LISTE DES FOURNISSEURS NATIONAUX DÉCLARÉS AUPRÈS DE LA CRE ET ACTIFS.....	28
TABLEAU 10 VENTES BRUTES SUR LE TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	30
TABLEAU 11 ÉVOLUTION TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE DE GAZ NATUREL EN DISTRIBUTION PUBLIQUE	35